

# RAPPORT D'ANALYSE ET DE PROSPECTIVE

## Impact de la crise du Covid-19 sur le marché de l'emploi bruxellois

Première version - 14 mai 2020

**CRISIS**

**BRUSSELS**

**JOB**

**IMPACT**

**STAYHOME**

**CORONAVIRUS**



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE 1 - Cadre général</b>	<b>4</b>
<b>PARTIE 2 - Suivi des mesures gouvernementales</b>	<b>6</b>
<b>PARTIE 3 - Impact sur les publics et sur la qualité de l'emploi</b>	<b>10</b>
A. Impact différencié selon le statut des travailleurs	10
B. Impact différencié selon les profils	11
C. Risques liés à une précarité accrue et/ou étendue	13
D. Risques sanitaires et psychosociaux	14
E. Imbrication et cumul des problématiques	17
<b>PARTIE 4 - Impact sur l'emploi régional et sectoriel</b>	<b>18</b>
<b>Des secteurs durement touchés par la crise</b>	<b>18</b>
<b>PARTIE 5 - Projections de l'évolution du chômage : analyse par scénarios</b>	<b>31</b>
<b>5.1 Premier scénario : déroulement du plan de déconfinement tel qu'annoncé</b>	<b>33</b>
<b>5.2 Situation intermédiaire : déconfinement perturbé et maintien des mesures de soutien économique</b>	<b>40</b>
<b>5.3 Deuxième scénario : deuxième vague épidémique et maintien des mesures de soutien économique</b>	<b>42</b>
<b>5.4 Troisième scénario : suspension des mesures de soutien économique</b>	<b>45</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>48</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>50</b>

# INTRODUCTION

Le marché de l'emploi bruxellois est indéniablement bouleversé par la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19. La mise à l'arrêt brutal de certains secteurs-clés pour la Région de Bruxelles-Capitale (Horeca, tourisme, culture, etc.), ainsi que le ralentissement global de l'activité économique sont la conséquence de mesures de sécurité sanitaire temporaires. Néanmoins, ces semaines d'immobilité contraintes sont loin de constituer un simple moment suspendu, après lequel la vie économique et sociale reprendrait son cours interrompu lors de l'annonce des premières mesures de confinement le 13 mars 2020. Le marché de l'emploi, l'activité économique, le recours à la protection sociale sont autant de réalités, aux croisements manifestes et multiples, qui connaîtront chacune leurs lots de reconfigurations. Partant de ce constat, **view.brussels propose une analyse multidimensionnelle et prospective des impacts de la crise du Covid-19. Ce faisant, view.brussels entend contribuer à la compréhension des enjeux, au décryptage des tendances, et à l'anticipation des effets qui toucheront la Région de Bruxelles-Capitale sur le plan économique et social.**

La méthodologie utilisée adopte une perspective macroscopique. Elle s'appuie d'une part sur les travaux de première main produits par les organisations internationales (principalement OIT, FMI, OCDE), les institutions européennes et belges et, d'autre part, sur les analyses formulées par des experts, académiques et praticiens, du marché du travail. Ces éléments sont synthétisés et interprétés à la lumière des connaissances et des statistiques dont dispose view.brussels sur le marché de l'emploi bruxellois. Dans un second temps, l'approche méthodologique consiste à partir des constats dressés sur la situation bruxelloise afin de se livrer à un **exercice prospectif d'identification des tendances lourdes et des nouveaux enjeux qui toucheront les publics de travailleurs et de chercheurs d'emploi, ainsi que les secteurs économiques principaux de la Région. Cette analyse est construite dans une perspective évolutive, avec une vocation à l'approfondissement et à l'actualisation dans les semaines à venir.**

Le présent document s'articule entre différentes parties :

- ▶ Un cadrage général en matière de prévisions économiques pour la Belgique ;
- ▶ Une synthèse des mesures gouvernementales adoptées en vue de soutenir l'activité économique et de protéger l'emploi ;
- ▶ Une analyse d'impact sur les publics de travailleurs et de chercheurs d'emploi, couplée à une analyse de risque sur la qualité de l'emploi ;
- ▶ Une analyse d'impact sur l'emploi régional et sectoriel ;
- ▶ Une projection des évolutions possibles du taux de chômage en RBC à l'aide d'une analyse par scénarios.

La combinaison de ces différents éléments est destinée à fournir une analyse intégrée et inclusive de la situation présente et à venir de l'emploi bruxellois. Elle permet à la fois de positionner la Région de Bruxelles-Capitale dans un contexte de crise d'ampleur mondiale tout en ancrant les constats et prévisions avancés dans une réalité spécifiquement bruxelloise.

# PARTIE 1 - Cadre général

La crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 a provoqué une situation sans précédent au niveau mondial. À l'heure actuelle, elle a touché près de 4 millions d'individus dans le monde et plus de 280.000 y ont succombé<sup>1</sup>. Les décisions prises par de nombreux pays de confiner leur population pour tenter de juguler la pandémie ont et auront un impact important sur l'activité économique à court, moyen et long termes et entraîneront **une réduction substantielle du temps de travail**. Deux premières estimations menées d'une part par l'Organisation Internationale du Travail (OIT)<sup>2</sup> et d'autre part par le Fonds Monétaire International (FMI) illustrent bien cette diminution du temps de travail. La première considérait au 1er avril que la diminution de l'activité économique conduirait, en Europe, à une baisse de 7,8% des heures de travail, soit près de 12 millions d'équivalents temps plein. Le second tablait sur une perte de près de 8% des jours de travail en 2020 pour les pays les plus lourdement frappés par la pandémie et une perte de près de 5% pour les pays ayant adopté des mesures de confinement et de distanciation sociale. Ces estimations partent toutes les deux du principe que l'ensemble de l'activité économique reprenne graduellement durant le deuxième trimestre de cette année. En effet, les deux organisations insistent sur le lien fort entre le potentiel niveau d'augmentation du chômage en 2020 et la

« Le confinement mis en place par de nombreux pays a et aura un impact important sur l'activité économique à court, moyen et long termes »

rapidité de la reprise de l'économie ainsi que l'efficacité des mesures décrétées par les pouvoirs publics pour préserver le marché du travail.

La Belgique, qui se situe dans le second cas de figure mis en avant par le FMI, n'échappera pas à cette crise. L'Institut des Comptes Nationaux (ICN) et la Banque Nationale de Belgique estiment un repli de près de 3,9% du PIB national pour le premier trimestre de 2020 par rapport au trimestre précédent<sup>3</sup>. Même

s'il est impossible à l'heure actuelle d'avoir une prévision réelle de l'impact de la crise, les premières prévisions menées par l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS)<sup>4</sup> et le rapport conjoint de la Banque Nationale de Belgique (BNB) et du Bureau Fédéral du Plan (BFP)<sup>5</sup> s'accordent

pour dire qu'il sera majeur. Si l'IWEPS a préféré ne pas se lancer dans une estimation chiffrée, il avance néanmoins une récession marquée durant les deux premiers trimestres avant une croissance de l'activité économique qui repartirait à la hausse grâce aux mesures de soutien financier et à des effets de rattrapage. Par contre, le rapport de la BNB et du BFP se risque à une première estimation et fait l'hypothèse d'une **chute de près de 8% du PIB en 2020**, pour peu qu'un déconfinement progressif débute aux alentours du 3 mai avant un potentiel rebond en 2021.

1 L'Echo, 11/05/20, [https://www.lecho.be/dossiers/coronavirus/60-nouvelles-hospitalisations-478-patients-en-soins-intensifs/10226182?utm\\_medium=twitter&utm\\_source=dlvr.it](https://www.lecho.be/dossiers/coronavirus/60-nouvelles-hospitalisations-478-patients-en-soins-intensifs/10226182?utm_medium=twitter&utm_source=dlvr.it).

2 [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/briefingnote/wcms\\_740982.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/briefingnote/wcms_740982.pdf)

3 Le Vif (29/04/2020), Coronavirus: le PIB de la Belgique s'est contracté de 3,9%

4 <https://www.iweps.be/publication/tendances-economiques-n58/>

5 <https://www.nbb.be/fr/articles/impact-economique-de-la-crise-sanitaire-covid-19-un-scenario>

**Le caractère ouvert de l'économie belge intensifie l'effet domino et la dépendance à la reprise économique dans les pays partenaires.** Lorsque l'activité économique diminue dans un pays partenaire, l'activité économique en Belgique diminue également.

La crise du Covid-19 entraîne une diminution de l'offre de production (en raison de la réduction, voire de l'arrêt de la production selon les secteurs) couplée à une diminution de la demande (en raison de la baisse de la consommation, d'abord due au confinement, puis en raison de l'adaptation des comportements des consommateurs lors des phases progressives de déconfinement). **La diminution de la production contraint la possibilité de rémunérer les travailleurs.** Certains secteurs et entreprises peuvent encaisser cette diminution de leurs activités

productrices et garder (partiellement) leurs travailleurs, d'autres, déjà en difficulté antérieurement à la crise, n'ont pas cette possibilité (cf. Section 4).

La longueur du confinement et la durée des phases de déconfinement progressif sont des éléments qui déterminent le rythme de la reprise économique et de la remise à l'emploi des travailleurs. Par ailleurs, **la lente reprise économique ne sera vraisemblablement pas synonyme de création d'emplois** (55.000 étaient initialement prévus pour 2020 selon le Bureau du Plan et ne seront probablement pas créés). Sur le plan du financement de la sécurité sociale, un moindre volume d'emplois entraîne un moindre volume de cotisations sociales.

## PARTIE 2 - Suivi des mesures gouvernementales

Dès la mi-mars, le Gouvernement fédéral adopte une mesure de confinement strict qui est progressivement levée depuis le 4 mai. Cette mesure, d'une rare intensité, n'est pas sans conséquence sur le marché du travail puisqu'elle ralentit fortement, voire met à l'arrêt certains pans entiers de l'économie. Les décisions des pouvoirs publics de généraliser le télétravail lorsque l'activité des entreprises le permet, d'imposer la fermeture quasi totale des établissements de certains secteurs

tels que celui de la restauration (code NACE 56), de l'hébergement (code NACE 55) ou encore du commerce de détail, à l'exception des magasins d'alimentation, magasins d'alimentation pour animaux, pharmacies, points « presse », stations-services et fournisseurs de carburants (code NACE 47) sont autant de mesures qui risquent à terme d'augmenter fortement le nombre de cessations d'activité et, par là même, le nombre de personnes au chômage.

Pour autant, toute une série de mesures compensatoires transversales ont également été décidées par les autorités fédérales et régionales pour tenter de réduire au maximum ou de temporiser l'impact négatif de ces décisions qui réduisent drastiquement le volume d'activités des entreprises ou des indépendants. Les travaux prévisionnels de la BNB et du BFP font d'ailleurs l'hypothèse que ces mesures de soutien permettraient d'éviter un nombre important de faillites.

Au **niveau fédéral**, celles-ci ont notamment trait à des soutiens financiers pour les secteurs les plus durement frappés par la crise, à une simplification de la procédure pour des demandes de droit passerelle pour les indépendants, de chômage temporaire pour les entreprises en difficulté, mais aussi à un étalement des paiements de la TVA, du pré-compte professionnel, des impôts et à l'accès à un plan de paiement de cotisations sociales sous certaines conditions. Un moratoire sur les faillites liées à la crise, courant jusqu'au 17 mai, a également été instauré<sup>6</sup>. Il entend entre autres protéger les entreprises qui étaient en bonne santé financière avant le 18 mars contre les saisies ou la déclaration en faillite

à la demande de leurs créanciers. Il empêche également que les contrats en cours soient résiliés en cas de défaut de paiement.

De son côté, le **Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale** a mis en place toute une série de mesures pour soutenir l'économie et l'emploi régional. Il a ainsi été décidé d'octroyer une prime forfaitaire unique de 4.000 € pour tous les établissements ayant moins de 50 équivalents temps plein faisant partie des secteurs<sup>7</sup> qui ont été contraints de fermer dès l'instauration des mesures d'urgence. Pour les entrepreneurs et micro-entreprises, employant entre 0 et 5 ETP, une prime compensatoire de 2.000 euros

6 Arrêté royal n° 15 relatif au sursis temporaire en faveur des entreprises des mesures d'exécution et autres mesures pendant la durée de la crise du COVID-19, Publication au Moniteur Belge le 24 avril 2020.

7 Les établissements visés font partie des secteurs:

Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules et de motocycles (code NACE 45); Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (code NACE 47); Hébergement (code NACE 55); Restauration (code NACE 56); Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, enregistrement sonore et édition musicale (code NACE 59); Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes (code NACE 79); Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises (code NACE 82); Enseignement (code NACE 85); Organisation de jeux de hasard et d'argent (code NACE 92); Activités sportives, récréatives et de loisirs (code NACE 93); Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques (code NACE 95); Autres services personnels (code NACE 96).

a également été mise en place. Le Fonds bruxellois de garantie a également été chargé d'octroyer des garanties publiques sur les prêts bancaires afin de soutenir la trésorerie des entreprises. D'autre part, une série de mesures d'aide pour les secteurs non marchands ont été approuvées par le Gouvernement bruxellois. On trouve notamment la création d'un fonds spécial « COVID-19 » de 29 millions d'euros dans le but de soutenir les entreprises du non-marchand en première ligne de cette crise, essentiellement des secteurs de l'action sociale et de la santé. Ce fonds permettra de maintenir les subventions, de fournir une aide complémentaire aux travailleurs au chômage dans certains secteurs, mais aussi de renforcer les capacités d'accueil ou de soins qui sont, dans ces conditions, grandement sollicitées<sup>8</sup>.

Les mesures adoptées relèvent de deux catégories. D'une part, il s'agit d'aides aux entreprises et aux

acteurs économiques (facilités pour les reports de paiement de cotisations, de la TVA, etc.). D'autre part, cela concerne les adaptations du droit du travail et de la sécurité sociale, axées sur la protection des travailleurs et de la population<sup>9</sup>, dans le but de limiter les licenciements. Ces mesures de soutien prennent la forme de différents arrêtés royaux qui découlent des deux lois attribuant au Roi (donc au Gouvernement) des pouvoirs spéciaux. Celles-ci prévoient que « **les arrêtés royaux pris en vertu de la présente loi ne peuvent pas porter atteinte au pouvoir d'achat des familles et à la protection sociale existante** »<sup>10</sup>.

Cette deuxième catégorie de mesures de soutien comprend notamment la facilitation d'accès à des revenus de remplacement ainsi que certaines garanties quant à leur versement (par exemple la suspension de la dégressivité des allocations de chômage décidées par le gouvernement fédéral).

L'accès simplifié au chômage temporaire fait typiquement partie des mesures destinées à prévenir un recours élevé aux licenciements. Cependant, ce dispositif ne fonctionne que dans le cadre de certains types de contrats de travail (qui sont suffisamment stables que pour pouvoir être suspendus) et ne permet pas de protéger efficacement les travailleurs occupés dans le cadre de formes de travail précaire, comme le travail intérimaire, à durée déterminée, les flexi-jobs ou les titres-services<sup>11</sup>.

Pour certains travailleurs dont le salaire est peu élevé, car travaillant par exemple à temps partiel ou dans le système des titres-services, le chômage temporaire comme revenu de remplacement est insuffisant. Les entreprises de titres-services font d'ailleurs l'objet de mesures particulières de soutien afin d'éviter le recours au chômage temporaire couplé à une perte importante de revenus pour les travailleurs. À Bruxelles, il s'agit d'un dispositif de soutien qui combine une prime unique (4000€) aux

entreprises, une prime complémentaire pour les travailleurs au chômage temporaire, et une majoration de l'intervention régionale habituelle (qui passe de 14,6€ à 16,6€) afin de soutenir la continuité de l'activité de ces entreprises (en leur permettant de se doter de matériel de protection pour les travailleurs par exemple). La conditionnalité de la majoration de l'intervention à la continuité de l'activité suscite de nombreuses réactions, notamment syndicales, concernant la sécurité des travailleurs et le choix

8 Région de Bruxelles-Capitale, « Pandémie Coronavirus (COVID-19) - l'ensemble des autorités régionales bruxelloises soutiennent le non-marchand », Communiqué de presse du 26 mars 2020

9 <https://droit-public.ulb.ac.be/carnet-de-crise-4-les-pouvoirs-speciaux-et-la-securite-sociale/>

10 (Article 5, §1er, 5°) Idem.

11 <https://droit-public.ulb.ac.be/carnet-de-crise-17-la-crise-sanitaire-revele-les-faiblesses-de-la-protection-sociale-des-travailleurs-precaires-au-chomage-du-21-avril-2020/>

impossible auquel ils font face entre la précarité financière et leur sécurité sanitaire<sup>12</sup>.

Les travailleurs qui ne répondent pas aux conditions d'éligibilité pour le chômage temporaire peuvent faire appel au chômage complet s'ils satisfont aux conditions d'accès à ce dernier. Néanmoins, le revenu de remplacement peut alors être moins élevé que celui proposé par le chômage temporaire, instaurant des inégalités de traitement entre les travailleurs sans emploi dans le cadre de la crise<sup>13</sup>.

D'autres mesures visent spécifiquement les travailleurs ayant un statut d'indépendant (750.000 à titre principal en Belgique). Au 31 décembre 2018, il y avait en Région bruxelloise 110.500 travailleurs indépendants, dont 85.000 à titre principal (aidants compris). Ces travailleurs sont très majoritairement des hommes (71,6%)<sup>14</sup>. La sécurité sociale est a priori défavorable aux indépendants et leur statut social ne comprend pas d'assurance chômage obligatoire. L'alternative se situe dans l'existence d'un « droit passerelle », un montant forfaitaire, sans lien avec le revenu précédent. Ce droit est cependant limité. Il est uniquement accessible aux indépendants à titre principal et assujettis à la sécurité sociale. Ceux qui sont exemptés de cotisations (par exemple en cas de revenus insuffisants) ne sont pas assujettis et ne peuvent solliciter le droit passerelle. Les indépendants qui le sollicitent ne peuvent plus exercer aucune activité professionnelle. Les mesures de support récemment

« L'objectif des mesures adoptées est d'éviter le licenciement »

adoptées assouplissent légèrement cela, il s'agit pour les indépendants d'attester d'une interruption de travail d'une durée de 7 jours continus<sup>15</sup>.

Malgré leurs limites, ces mesures de soutien entraînent un accroissement des dépenses publiques. L'Union européenne a mis sur pied un mécanisme de prêt aux États membres pour soutenir financièrement des emplois (salariés et indépendants) pour une durée limitée dans le temps en cas d'augmentation avérée des dépenses publiques dans ce domaine<sup>16</sup>.

La nature et la durée des mesures de soutien à l'emploi qui passent par l'octroi des revenus de remplacement sont des facteurs déterminants pour anticiper les effets de la crise sur l'emploi et les risques de licenciement. **L'enjeu dans l'adoption de ces mesures étant toujours de parvenir à ce qu'un**

**maintien, même partiel, même suspendu, de l'emploi soit préféré à un licenciement**<sup>17</sup>. C'est le cas de l'assouplissement de l'accès au chômage temporaire, instauré initialement jusqu'au 30 juin, et vraisemblablement prolongé jusqu'au 1er

septembre sur proposition de la ministre fédérale de l'Emploi Nathalie Muylle<sup>18</sup>. Certains analystes pointent cependant le fait que les dispositifs de chômage temporaire immobilisent les travailleurs, empêchant leur réallocation vers d'autres emplois<sup>19</sup>.

Dès la levée des mesures de confinement, il s'agira d'adopter des mesures qui permettront une flexibilité

12 « Faut-il fermer les titres-services ? », *Alter Echos*, 14 avril 2020.

13 Voir la note de P. Defeyt à ce sujet : <http://www.iddweb.be/>

14 <https://websta.rsvz-inasti.fgov.be/>

15 <https://droit-public.ulb.ac.be/carnet-de-crise-5-que-peut-la-secu-pour-les-independants-au-chomage/>

16 *Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency (SURE)*.

17 Regards économiques, Focus 24 - 2 avril 2020 L'assurance-chômage belge face à la crise du COVID-19 Bart Cockx, Koen Declercq, Muriel Dejemeppe, Bruno Van der Linden.

18 <https://www.tijd.be/politiek-economie/belgie/federaal/gelukkig-zitten-er-ook-een-paar-vrouwen-in-regering/10226028.html>

19 Giupponi et Landais (2020) <https://voxeu.org/article/building-effective-short-time-work-schemes-covid-19-crisis>

nécessaire à la reprise économique et au réengagement complet de travailleurs dans un contexte incertain, sans pour autant porter préjudice à la qualité de l'emploi. Les conséquences de la crise du Covid-19 amèneront vraisemblablement certains secteurs à recruter davantage. Un débat sur la relocalisation<sup>20</sup>, le soutien à l'économie « réelle et locale »<sup>21</sup>, ou

encore le « rapprochement des chaînes d'approvisionnement »<sup>22</sup> s'imposera vraisemblablement dans les discussions politiques et socio-économiques en lien avec la gestion de l'après-crise. Emprunter cette direction amènerait une nouvelle demande en main-d'œuvre spécialisée et qualifiée.

---

20 <https://plus.lesoir.be/297256/article/2020-04-27/relocaliser-leconomie-cest-aussi-une-question-de-volonte>

21 <https://www.lecho.be/dossiers/coronavirus/barbara-trachte-pierre-hermant-plus-de-250-millions-ont-ete-prevus-pour-soutenir-l-economie-bruxelloise/10224516.html>

22 Selon les propos de Pierre Hermant (finance.brussels), « Politiques, entreprises, consommateurs : relocaliser l'économie, c'est aussi une question de volonté », *Le Soir*, 27 avril 2020. <https://plus.lesoir.be/297279/article/2020-04-27/politiques-entreprises-consommateurs-relocaliser-leconomie-cest-aussi-une>

# PARTIE 3 - Impact sur les publics et sur la qualité de l'emploi

## A. Impact différencié selon le statut des travailleurs

L'impact de la crise sanitaire est différencié entre les secteurs (voir section 4), et également entre les groupes de travailleurs. **Les inégalités s'accroissent davantage, dégradant particulièrement la situation des travailleurs précaires qui n'étaient déjà que peu protégés avant la crise** : travailleurs de l'économie de plateforme, petits indépendants, intérimaires, flexi-jobs, contrats à durée déterminée, temps partiels involontaires, etc<sup>23</sup>. **Ces travailleurs sont souvent confrontés aux limites d'accès à des revenus de remplacement, et risquent dès lors d'autant plus d'être contraints d'accepter des emplois aux conditions de travail également précaires**, entraînant un phénomène de double peine pour eux, avec des conditions moins favorables, qu'ils soient à l'emploi ou pas.

**La crise du Covid-19 affectera donc davantage les travailleurs précaires, qui exercent souvent leur métier dans les secteurs les plus affectés par cette crise (le commerce, l'Horeca), et les indépendants vulnérables.** La montée de nouvelles formes de travail en Europe (temps partiel et travail temporaire ou temps partiel et indépendant complémentaire) implique que ces travailleurs sont plus vulnérables à une récession étant donné qu'ils ont un accès restreint à la protection sociale et aux droits des employés ainsi qu'une représentation limitée par les partenaires sociaux<sup>24</sup>.

La relance économique peut accentuer le recours aux formes de travail flexibles via l'intensification de certaines formes « d'ubérisation » qui se matérialiseraient par un accroissement du recours au travail freelance (ou en sous-traitance) presté par des travailleurs sous statut indépendant<sup>25</sup>.

L'avantage perçu pour les employeurs ne changerait pas à ce qui préexistait avant la crise, à savoir l'absence de responsabilité et d'obligations à remplir pour l'employeur face à cette catégorie de travailleurs, y compris en ce qui concerne les mesures de sécurité spécifiques à la gestion de la crise sanitaire actuelle. À l'inverse, pour les salariés, l'employeur est dans l'obligation de prendre les mesures de précaution qui s'imposent. Un dilemme est alors susceptible d'émerger chez les travailleurs freelance : « soit choisir leur santé et perdre leur revenu, soit conserver leur revenu et prendre le risque de tomber malade »<sup>26</sup>. Un autre incitant pour les employeurs de faire appel à cette catégorie de travailleurs réside dans la **flexibilité de l'activité freelance, qui permet de s'ajuster au rythme incertain d'une reprise économique**. Cela permet à l'employeur de rapidement arrêter de faire appel à la main d'œuvre si l'activité ne reprend pas ou peu, mais aussi de la faire travailler davantage que des salariés si le besoin s'en fait ressentir.

23 Sarah Marchal, Ive Marx, "Europe's social safety nets were not ready for the corona shock", *SocialEurope*, 21 avril 2020. <https://www.socialeurope.eu/europes-social-safety-nets-were-not-ready-for-the-corona-shock>

24 Eurofound, "Economic downturns expose the vulnerability of a growing number of precarious workers", 21 avril 2020.

25 Carte blanche de Martin Willems (CSC), "Les travailleurs freelances ne doivent pas être la chair à canon de la pandémie", *Le Soir*, 22 avril 2020. <https://plus.lesoir.be/296238/article/2020-04-22/les-travailleurs-freelances-ne-doivent-pas-etre-la-chair-canon-de-la-pandemie>

26 Idem.

## B. Impact différencié selon les profils

Les inégalités risquent d'augmenter en ce qui concerne l'entrée ou le maintien à l'emploi. Si les employeurs ont davantage de choix pour recruter leurs travailleurs, les possibilités de discriminations s'accroissent<sup>27</sup>, aggravant la situation des groupes cibles habituellement discriminés<sup>28</sup>.

► **Genre** – Généralement, en temps de crise économique, le risque de pertes d'emplois est plus accru chez les hommes, ou dans les secteurs à prédominance masculine (construction, transport...), car ceux-ci sont plus sensibles aux récessions<sup>29</sup>. Les mesures de confinement et de sécurité sanitaire qui caractérisent la crise actuelle affectent également des secteurs à prédominance féminine, comme celui des titres-services au sein duquel de nombreuses aides-ménagères subissent un arrêt de travail forcé. Pour le secteur des titres-services comme d'autres secteurs caractérisés par une main-d'œuvre essentiellement féminine (aide sociale, soins de santé...), l'impact de la crise – dans ses volets sanitaire, social et économique – se fait ressentir sur les conditions de travail. Déjà précaires, celles-ci sont d'autant plus mises à mal que les travailleurs de ces secteurs sont exposés de manière accrue au risque sanitaire, alors même que les métiers qu'ils exercent sont (habituellement) peu valorisés et mal rémunérés<sup>30</sup>. De nombreuses voix s'élèvent depuis le début de la crise sanitaire afin de revendiquer une revalorisation des conditions de travail pour ces métiers « de première ligne »<sup>31</sup>.

► **Jeunes** – Des difficultés d'entrée en emploi sont à anticiper chez les travailleurs plus jeunes (< 25 ans). Beaucoup de jeunes sont occupés dans des formes « atypiques » d'emploi au statut plus précaire et bénéficiant d'une protection moindre et/ou dans des secteurs fort impactés par la crise du covid-19 (Horeca ou commerce de détail par exemple)<sup>32</sup>. Ensuite, les jeunes et les futurs diplômés auront plus de difficultés d'insertion, et plus accès à une moindre rémunération, y compris à long terme<sup>33</sup>. Jan Denys (Randstad) indique que certaines tendances s'intensifieront en conséquence, dont l'allongement de la durée d'études pour repousser l'entrée dans un marché du travail incertain<sup>34</sup>. Enfin, les jeunes désireux de se lancer dans l'entrepreneuriat seront confrontés à un manque de savoir-faire pour entreprendre dans un contexte économique défavorable.

► **Faiblement qualifiés** – Les faiblement qualifiés, qui dans un contexte bruxellois de forte demande de main-d'œuvre diplômée, constituent historiquement un public qui rencontre des difficultés à s'intégrer sur le marché du travail, subissent déjà un phénomène

27 Selon les propos de Stijn Baert (UGent) «Hoe zal België eruitzien na de coronacrisis? 'Vanaf nu gaat alles veranderen'», *VRT Nieuws*, 4 avril 2020.

28 Note interne du service anti-discrimination – Actiris Inclusive du 20 avril.

29 Titan Alon, Matthias Doepke, Jane Omlstead-Rumstey, Michèle Tertilt (2020) 'The impact of Covid-19 on gender inequality', CRC TR 224 Discussion Paper Series, *University of Bonn and University of Mannheim*, Germany.

30 Voir les propos de Pascale Vielle sur le site de l'UCLouvain à ce sujet : <https://uclouvain.be/fr/decouvrir/les-soins-invisibles-et-mal-remuneres.html>

31 « 'Premières de corvée', l'aide et les soins à domicile en première ligne », *Alter Echos*, 24 avril 2020. <https://www.alterechos.be/premieres-de-corvee-laide-et-les-soins-a-domicile-en-premiere-ligne/?fbclid=IwAR3q8YNP66NHsyRIuNip0RZctismV-HF6oNo-IlaI83sJNN-PITCESnComI>

32 OIT, [https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS\\_741761/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_741761/lang--fr/index.htm)

33 Selon les propos de Bart Cockx (Ugent), « Près de 100 000 jeunes diplômés vont éprouver plus de difficultés à décrocher un premier emploi », *Le Soir*, 13 avril 2020. <https://plus.lesoir.be/294192/article/2020-04-13/pres-de-100000-jeunes-diplomes-vont-eprouver-plus-de-difficultes-decrocher-un>

34 Selon les propos de Jan Denys (Randstad), «Het zal tien jaar duren om dit te verteren», *Knack*, 22 avril 2020.

de déqualification en cascade qui pourrait s'aggraver suite à une contraction de la demande de travail liée à la crise. Sont inclus dans ce groupe les individus dont le diplôme a été obtenu à l'étranger et qui n'est pas reconnu en Belgique. Certains secteurs pourraient connaître une augmentation de leurs besoins en matière de personnel faiblement qualifié, mais il est loin d'être acquis que cela soit suffisant ni que les conditions de travail (notamment en termes de types de contrat ou de durabilité de l'emploi) soient satisfaisantes en termes de « qualité ».

▶ **Origine étrangère** – Le monitoring socio-économique démontre depuis sa première édition en 2015 que le marché du travail belge est ethnostratifié : les personnes d'origine étrangère sont ainsi surreprésentées dans l'inactivité et le chômage, et ont un taux d'emploi plus faible que les personnes d'origine belge. Par ailleurs, elles ont le plus souvent une occupation dans les secteurs dans lesquels les conditions de travail sont difficiles, le salaire bas et les contrats précaires. Ainsi un certain nombre de groupes d'origine sont surreprésentés dans l'Horeca, le commerce de détail ou les titres-services.

▶ **Plus âgés** – La crise du Covid-19 risque d'engendrer une probable continuation de la tendance au vieillissement de la main-d'œuvre au vu du risque de nouvelles discussions sur le report de l'âge d'accès à la pension<sup>35</sup>. La sécurité sociale joue actuellement son rôle pour pallier les pertes de revenu temporaires, voire prolongées, alors même que ses recettes diminuent. L'accroissement des dépenses durant les temps forts de la crise conduira à la recherche de

sources de refinancement dans un second temps<sup>36</sup>. Selon certains experts<sup>37</sup>, cela passera par une contraction du montant de certaines pensions et probablement le développement d'incitants à rester plus longtemps à l'emploi. Les travailleurs plus âgés sont par ailleurs régulièrement victimes de discrimination sur le marché du travail, et ce dès 45 ans (Unia, 2019<sup>38</sup>). Ce phénomène pourrait s'amplifier, comme pour d'autres groupes cibles, du fait de la contraction de la demande de travail rendant les travailleurs plus âgés moins « attractifs » pour les employeurs que d'autres profils.

▶ **Chômeurs de longue durée** - Les mesures d'accompagnement à l'emploi devraient viser à empêcher les nouveaux chercheurs d'emploi de devenir des chômeurs de longue durée. Ce faisant, il faudra veiller à ne pas laisser de côté le public composé des catégories plus « habituelles » de chercheurs d'emploi de longue durée préexistants (peu qualifiés, femmes, d'origine étrangère, plus âgés, etc.) et qui ont également besoin d'accompagnement et de réinsertion socio-professionnelle<sup>39</sup>. En effet, **les personnes qui étaient déjà au chômage avant la crise auront encore moins de chances d'être engagées durant une période de reprise économique difficile, d'une part en raison d'un contexte de production ralenti, d'autre part en raison d'un effet de « concurrence » avec de nouveaux chercheurs d'emploi à l'employabilité plus élevée.** Face à l'intensification des difficultés de mise ou de maintien à l'emploi pour certains publics, certains experts préconisent d'alléger les conditions d'accès aux allocations de chômage complet<sup>40</sup>. Dans

35 Idem.

36 « Le déficit de la sécu risque d'atteindre une dizaine de milliards d'euros », *L'Echo*, 2 avril 2020. <https://www.lecho.be/dossiers/coronavirus/le-deficit-de-la-secu-risque-d-atteindre-une-dizaine-de-milliards-d-euros/10218426.html>

37 Don Jean Hindriks (Itinera Institute) <https://www.sudinfo.be/id185991/article/2020-05-07/crise-du-coronavirus-selon-leconomiste-jean-hindriks-le-salaire-et-la-pension>

38 [https://www.unia.be/files/Documenten/Brochures/Brochure\\_discrimination\\_age\\_2019.pdf](https://www.unia.be/files/Documenten/Brochures/Brochure_discrimination_age_2019.pdf)

39 Jan Denys (Randstadt), "Het zal tien jaar duren om dit te verteren", *Knack*, 22 avril 2020.

40 Bart Cockx, Koen Declercq, Muriel Dejemeppe, Bruno Van der Linden, « L'assurance-chômage belge face à la crise du COVID-19 », *Regards économiques*, Focus 24 - 2 avril 2020.

la continuité des mesures prises par le gouvernement fédéral en début de confinement (suspension des contrôles de disponibilité, non prise en compte de la période dans le calcul de la dégressivité),

cela nécessite une réflexion sur l'accompagnement dans la recherche d'emploi (et la vérification des démarches entreprises par le chercheur d'emploi).

Concernant les publics de chercheurs d'emploi, les groupes cités ci-dessus, déjà public cibles dans la politique régionale de l'emploi, risqueront de connaître une fragilisation plus forte dans ce contexte de crise. On peut y ajouter les cheffes (et chefs) de famille monoparentale.

**Il semble utile d'ajouter, concernant les publics susceptibles de contacter Actiris (ou d'autres organismes liés à l'obtention de droits sociaux), la problématique de l'accès aux services, et plus largement au recours aux droits, notamment dans sa dimension liée à la fracture numérique.**

Les services étant, durant le confinement, uniquement accessibles à distance par voie informatique ou contact téléphonique, les moyens de communication utilisables peuvent contribuer à éloigner certains publics précarisés de l'offre des services publics<sup>41</sup>.

Rappelons que bien souvent les individus peuvent être et sont rattachés simultanément à plusieurs groupes cibles. La combinaison et le croisement des caractéristiques qui composent le profil des individus

sont une invitation à prendre au sérieux le concept d'intersectionnalité afin d'appréhender les phénomènes d'inégalités d'accès à l'emploi, et de risque de basculement vers le chômage de longue durée.

Enfin, un enjeu de matching émergera vraisemblablement, lié à l'inadéquation probable entre le profil des travailleurs indemnisés/en recherche d'emploi et les besoins (urgents) des entreprises dans certains secteurs. **Se posera la question de la probabilité de réinsertion des travailleurs ayant perdu leur emploi en regard de leur profil de qualification et du niveau des besoins potentiels des entreprises avec à la clé la question des mobilités et des reconversions professionnelles.**

### C. Risques liés à une précarité accrue et/ou étendue

L'insécurité économique peut mener à des stratégies de survies néfastes. Le Baromètre social 2019 indique qu'un tiers des Bruxellois vit avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté<sup>42</sup>. La crise sanitaire, économique et sociale actuelle laisse à penser que les mois qui suivront l'épidémie seront caractérisés par une augmentation de ces situations de pauvreté et de précarité sociale réelles. Il faut alors anticiper une augmentation des demandes auprès des CPAS

et des services sociaux et associatifs qui viennent en aide aux personnes les plus démunies. Ces services, déjà fortement sollicités avant la crise, risquent de connaître une saturation des demandes. De nouveaux publics, comme les étudiants jobistes (dont la perte d'emploi est réelle, mais qui ne viennent pas gonfler les rangs des demandeurs d'emploi) ou encore les petits indépendants en quête d'un revenu de remplacement, s'adresseront aux CPAS. Ces

41 L'Observatoire de la Santé et du Social a montré, dans un cahier thématique de 2016 consacré au non-recours au droit, le rôle de frein que peut jouer les canaux de communication dans cette problématique. Observatoire de la Santé et du Social, « Aperçu du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise », *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016*.

42 Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2019. [https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/grahics/rapport-pauvrete/barometre-welzijnsbarometer/barometre\\_social\\_2019.pdf](https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/grahics/rapport-pauvrete/barometre-welzijnsbarometer/barometre_social_2019.pdf)

publics seront constitués de personnes moins éloignées du marché de l'emploi que le public type des CPAS. Il s'agira de développer des dispositifs spécifiques d'accompagnement social et professionnel afin de permettre à ces personnes de rebondir rapidement<sup>43</sup>. Ces missions s'ajouteront aux missions déjà multiples et variées prises en charge par les CPAS. La Fédération des services sociaux alerte par ailleurs déjà sur le fait que les travailleurs de l'économie informelle (par exemple dans le secteur de la construction) viennent « allonger les files des personnes en demande d'aide, alimentaire principalement. »<sup>44</sup>. Elle met également en garde contre le fait qu'une partie de ce public risque de se détourner des services sociaux pour se diriger vers des solutions de survie plus précaires et fragiles<sup>45</sup>.

En Région de Bruxelles-Capitale, on estime à 219.900 personnes, soit 29,5% de la population des 20-64 ans, qui ne sont ni à l'emploi ni au chômage

**« 219.900 personnes, soit 29,5% de la population des 20-64 ans, ne sont ni à l'emploi ni au chômage »**

(selon les définitions de l'OIT)<sup>46</sup>. Parmi celles-ci, les travailleurs de l'économie informelle, dont le travail n'est pas reconnu par le droit social et qui ne bénéficient dès lors pas d'une protection en tant que travailleurs. L'économie informelle compte par ailleurs également des individus considérés comme actifs

qui exercent des activités non déclarées en complément de leur activité principale.

Une task force « groupes vulnérables » a été créée au niveau fédéral<sup>47</sup>. Pour la Région de Bruxelles-Capitale, une task force « urgence sociale » a été lancée à

l'initiative du ministre bruxellois de l'action sociale (Alain Marron). Une des premières actions de celle-ci est la mise sur pied d'un numéro vert destiné à répondre aux demandes d'aide sociale d'urgence et à orienter les personnes vers la prise en charge la plus indiquée<sup>48</sup>. Le suivi, qualitatif et statistique, de ces demandes permettrait de donner un éclairage sur leur ampleur et leur nature.

## D. Risques sanitaires et psychosociaux

La situation sans précédent et la flexibilisation du travail en vue de relancer l'économie entraînent des risques sanitaires et psychosociaux qui touchent directement à la qualité des emplois exercés.

### ► Risques face au Covid-19

La gestion de l'épidémie de Covid-19 a mis sur le devant de la scène les métiers dits « de première ligne », essentiels<sup>49</sup> sur le plan sanitaire (secteurs

sociaux, médicaux) et plus largement dans l'intérêt de la population (secteurs de la production et de la distribution alimentaire, pharmaceutique, etc.). D'autres entreprises ont par ailleurs continué à fonctionner moyennant le respect de règles d'hygiène et

43 « Les CPAS sur tous les fronts », Alter Echos, 31 mars 2020.

44 <https://www.revuenouvelle.be/La-crise-n-est-pas-que-sanitaire>

45 Idem.

46 Rapport 2.22 Steunpunt Werk (15/04/2020): Analyse van het arbeidspotentieel naar gewest: aandacht voor niet-traditionele groepen ook cruciaal in een (post) COVID-19-tijdperk.

47 <https://pro.guidesocial.be/articles/actualites/une-task-force-pour-aider-les-personnes-vulnerables-a-surmonter-la-crise-corona.html>

48 <https://www.armoedebestrijding.be/wp-content/uploads/2020/04/200409-overzicht-covid-19-NL.pdf>

49 Car étant exercés dans des entreprises labellisées et listées comme telles dans l'Arrêté ministériel du 18 mars 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, Moniteur belge, 18 mars 2020.

de sécurité spécifiques. Enfin, le déconfinement progressif entraîne le retour de travailleurs sur leurs lieux de travail. Dans ces trois cas de figure, un enjeu reste central : le droit à la santé des travailleurs qui doit être garanti<sup>50</sup>. La poursuite de l'activité de certaines entreprises a déjà soulevé plusieurs craintes et questions à ce sujet. D'une part, pour les entreprises essentielles listées par le gouvernement durant la période de confinement, les mesures de précautions doivent être respectées dans la mesure du possible. S'il n'est pas possible de mettre en place ces mesures, l'activité essentielle doit continuer, instaurant de facto une protection inférieure du droit à la santé<sup>51</sup>. Un audit réalisé en avril 2020 par l'inspection du travail auprès de 328 entreprises (essentielles ou non essentielles en activité) a indiqué que 85% des entreprises auditées ne respectaient pas les mesures de sécurité<sup>52</sup>.

Le déconfinement et la réouverture des entreprises amènent des questions et défis supplémentaires en termes de garanties pour la santé et la sécurité des travailleurs. Les partenaires sociaux réunis au sein du Groupe des 10 ont élaboré un « Guide générique pour lutter contre la propagation du Covid-19 au travail », qui est complété par les commissions paritaires et les entreprises, afin de veiller à assurer la sécurité des travailleurs sur le lieu de travail grâce à l'adoption de mesures de protection préventives.

Les risques sont cependant loin d'être nuls, et varient selon les secteurs et les métiers. L'agence CEDEFOP (le centre européen pour la détermination de la formation professionnelle) a développé le Cov19R social distancing risk index afin d'identifier les groupes de

travailleurs étant les plus exposés au risque de Covid-19 (en raison de la nécessité de contacts physiques ou de proximité). En combinant une approche par secteurs et par métiers, quatre catégories de risque sont dégagées<sup>53</sup>. La catégorie correspondant à un risque très élevé de contamination comprend le secteur des soins à la personne, le secteur social, le secteur Horeca (pour autant qu'il puisse reprendre ses activités en Belgique) ainsi que le secteur du commerce. Il faudra conduire une analyse des profils de travailleurs dans les métiers à risque (par exemple les femmes dans le secteur du care<sup>54</sup>) afin d'identifier les profils particulièrement concernés. L'identification de métiers et de secteurs à risque contribue à mettre à jour la diminution de la qualité des conditions de travail, ce qui peut entraîner un impact sur l'offre de main-d'œuvre, et alimenter les débats sur la demande de revalorisation pour ces métiers exposés à un risque sanitaire supérieur.

La santé et la sécurité des travailleurs seront également un point central au programme des prochaines élections sociales (novembre 2020). Cela témoigne de l'importance de l'acceptabilité sociale des mesures instaurées, ainsi que des procédures à respecter pour les adopter qui incluent la concertation sociale, afin de prévenir un risque d'absentéisme élevé.

► *Risques liés au bien-être au travail (santé physique et mentale) dans le cadre du recours au télétravail*

Le télétravail est devenu la norme pour un nombre important de travailleurs, et semble destiné à s'installer dans les pratiques, puisqu'il est toujours pré-

50 Charte sociale européenne, Article 3 (droit des travailleurs à la santé et à l'hygiène dans le travail) et Article 11 (droit de toute personne à la protection de la santé).

51 [https://droit-public.ulb.ac.be/carnet-de-crise-7-associer-les-interlocuteurs-sociaux-a-lidentification-des-entreprises-essentielles-un-apport-technique-mais-egalement-un-enjeu-democratique/#\\_ftnref1](https://droit-public.ulb.ac.be/carnet-de-crise-7-associer-les-interlocuteurs-sociaux-a-lidentification-des-entreprises-essentielles-un-apport-technique-mais-egalement-un-enjeu-democratique/#_ftnref1)

52 <https://www.hrsquare.be/fr/nouvelles/85-des-entreprises-auditees-ne-respectent-pas-la-distance-sociale>

53 <https://www.cedefop.europa.eu/fr/news-and-press/news/cedefop-creates-cov19r-social-distancing-risk-index-which-eu-jobs-are-more-risk>

54 <https://www.alterechos.be/premieres-de-corvee-laide-et-les-soins-a-domicile-en-premiere-ligne/?fbclid=IwAR3q8YNPk66NHsYRluNi-p0RZctIsmV-HF6oNo-lla183sJNNPITCESnComl>

conisé lors des différentes phases de déconfinement annoncées. Une enquête menée par l'Université d'Anvers et relayée par le Bureau du Plan montre, auprès des travailleurs encore en activité, un recours important au télétravail : environ 45 % des sondés sont concernés<sup>55</sup>. Enfin, toujours selon cette même enquête, parmi ceux qui sont en télétravail, environ 40 % le sont pour la première fois.

Les mesures de distanciation sociale vont probablement accroître les procédures de télétravail, et, à moyen terme, d'automatisation de certaines fonctions. Cela constitue une menace pour certains groupes et contribue à l'accroissement de la fracture numérique.

Le recours récurrent et 'forcé' au télétravail structurel a des impacts en matière de santé et de bien-être au travail. Le télétravail comme mode principal et à long terme d'exercice d'une fonction présente des risques, certains étant déjà connus et appelés à s'intensifier, auxquels s'ajoutent des risques de nature organisationnelle plus spécifique à la situation. D'après Valérie Flohimont (UNamur)<sup>56</sup>, une première salve de problèmes concerne l'ergonomie et l'augmentation des troubles musculo-squelettiques. Les durées de travail prolongées sur écran comportent également des risques de troubles de la vue et d'impacts sur la qualité du sommeil. Par ailleurs, le manque de disponibilité de matériel adapté pour les travailleurs est susceptible d'aggraver ce type de trouble ainsi que de porter préjudice à l'exercice de la fonction. Sur le plan organisationnel et psychologique, le basculement rapide et complet vers le télétravail engendre du stress lié aux problèmes de communication ou de management à distance. Le phénomène de « double journée », dû à la gestion simultanée des enfants et

du travail et à la dislocation des frontières entre vie professionnelle et vie privée, est un vecteur d'épuisement qui augmente notamment le risque de burn-out.

#### ► *Risques liés aux conséquences psychologiques du confinement*

On peut rapidement évoquer ici l'impact potentiel sur l'absentéisme dans les entreprises des conséquences psychologiques liées à la situation de confinement en général et à l'augmentation du stress. La déstructuration des conditions de travail déjà évoquée dans le point précédent peut mener à des problèmes de santé dans le chef des travailleurs occupés actuellement.

Par rapport aux difficultés liées à l'obligation pour les travailleurs avec enfants de gérer à la fois la garde de leurs enfants et la poursuite de leurs activités professionnelles, le gouvernement a proposé l'instauration d'un congé parental à temps partiel à partir du premier mai jusque fin juin<sup>57</sup>. Ce congé parental « corona » prévoit une majoration de 25% de l'allocation versée par l'ONEM.

Cette mesure implique cependant pour les travailleurs parents qui y auraient recours, même en tenant compte de la majoration de l'allocation, une perte importante de revenus et, potentiellement, une fragilisation du statut de la travailleuse ou du travailleur au sein de l'entreprise (moins de disponibilité au travail). Initialement la mesure ciblait particulièrement les familles monoparentales. Or il s'agit d'un groupe particulièrement à risque de pauvreté/précarité en Région bruxelloise comme l'indique encore le dernier baromètre social de l'Observatoire de la Santé et du Social.

55 UAntwerpen (2020a), Oproep tot thuiswerken wordt opgevolgd, <https://www.uantwerpen.be/nl/projecten/corona-studie/impact-corona-maatregelen/resultaten-eerste-enquete/> (consulté le 27/04/2020).

56 <https://www.hrsquare.be/fr/nouvelles/quels-sont-les-risques-psychosociaux-associes-au-teletravail-tel-que-nous-le-vivons-aujourd'hui>

57 <https://www.lecho.be/dossiers/coronavirus/l-allocation-pour-conge-parental-corona-augmentee-de-25/10224609.html>

Un groupe de travail sur les conséquences psychosociales de la crise, regroupant différents experts en matière de santé mentale, est chargé de conseil-

ler le Groupe d'experts en charge de l'exit strategy (GEES)<sup>58</sup>.

## E. Imbrication et cumul des problématiques

L'impact de la crise du Covid-19, comme les crises précédentes impactant négativement le marché du travail, ne frappera pas les travailleurs et chômeurs de la même manière. Les travailleurs et travailleuses précaires, lorsqu'ils sont au chômage, appartiennent le plus souvent à un ou plusieurs groupes cibles pour lesquels s'observe une difficulté à intégrer durablement le marché du travail. Ainsi, les pertes d'emploi dans les secteurs fortement impactés comme l'Horeca ou le commerce de détail auront pour conséquences de grossir les rangs du public de deman-

deurs d'emploi inoccupés et d'allocataires sociaux « fragilisés », ou « à risque ». Ces publics sont par ailleurs plus susceptibles d'avoir des difficultés dans l'accès à l'énergie, à un logement décent, aux soins de santé, etc.

Ce n'est rien de nouveau, mais les périodes de crise rendent particulièrement visible le fait que les inégalités sur le marché du travail ont leurs racines dans les inégalités sociales comprises plus largement et peuvent les renforcer à leur tour.

---

58 [https://www.rtbf.be/info/belgique/detail\\_coronavirus-en-belgique-le-groupe-d-experts-en-charge-du-deconfinement-est-constitue?id=10476986](https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_coronavirus-en-belgique-le-groupe-d-experts-en-charge-du-deconfinement-est-constitue?id=10476986)

# PARTIE 4 - Impact sur l'emploi régional et sectoriel

« Les premiers chiffres du mois de mars montrent qu'il n'y a jamais eu autant de travailleurs en chômage temporaire en Belgique »

**M**algré les mesures transversales et toute une série de dispositifs spécifiquement dédiés à certains secteurs, les premiers chiffres provisoires pour le mois de mars 2020 relatifs au chômage temporaire communiqués par l'Office National de l'Emploi (ONEM) démontrent qu'il n'y a jamais eu autant de travailleurs en chômage temporaire en Belgique. En effet, 560.976 personnes de 84.624 entreprises différentes et issues de tous secteurs, ont reçu pour le mois de mars un paiement de chômage temporaire en raison des mesures liées au Covid-19. Notons que

les chiffres communiqués sont clôturés le 10<sup>e</sup> jour calendrier du mois, ils représentent dès lors un minimum dans la mesure où ils ne prennent pas en compte les paiements en retard et ceux effectués passé ce délai. L'ONEM précise que « ces paiements seront enregistrés au mois d'avril. Compte tenu des données disponibles, le nombre total de paiements pour le mois de référence de mars est estimé à un peu plus de 900.000 personnes »<sup>59</sup>.

En outre, cette crise touchera également de façon hétérogène les différentes régions du pays. La Région de Bruxelles-Capitale, de par son économie fortement orientée vers les services, ne sera pas épargnée même si les premiers chiffres relatifs au nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) ne permettent pas actuellement d'observer cet impact négatif. Le recours massif au chômage temporaire semble amortir pour le moment un afflux d'individus vers le chômage complet. L'évolution des DEI risque d'arriver dans un second temps, dès lors qu'il sera mis fin aux mesures liées au chômage temporaire. Les premières estimations effectuées par view.brussels et l'IBSA sur le nombre de postes de travail pour lesquels une demande de chômage temporaire a été effectuée confirment cette augmentation importante du chômage temporaire en région bruxelloise puisque cela concerne 133.065 postes de travail (au lieu de travail), soit 21,1% de l'ensemble de l'emploi salarié régional.

Cette crise aura un impact qui risque d'être davantage multisectoriel en comparaison avec la crise de 2008. Celle-ci ne frappera pas pour autant tous les secteurs de la même façon. Le rapport de l'OIT abonde en ce sens et constate que « les secousses qui traversent le marché du travail sont loin d'être uniformes, certains secteurs étant plus particulièrement touchés par l'effondrement de l'activité économique » (OIT, 2020, p. 4).

## Des secteurs durement touchés par la crise

### ► Le secteur Horeca

Les secteurs de la **restauration** et de l'**hébergement** qui représentent une part non négligeable de l'emploi bruxellois (5,9% en 2018 selon l'ONSS) et dont **70,6% des emplois sont occupés par des Bruxel-**

**lois**<sup>60</sup> risquent d'être directement impactés par les mesures. Les premières estimations de view.brussels et l'IBSA le confirment d'ailleurs puisque **94,2% des postes occupés par des Bruxellois de ces**

59 ONEM, Communiqué de presse du 28 avril 2020.

60 Chiffres EFT 2019.

**deux secteurs sont concernés par une demande de chômage temporaire.** Même si ces chiffres ne signifient pas que l'ensemble des travailleurs qui ont basculé dans ce système transitoire verseront ensuite dans le chômage complet, il est révélateur d'une réelle mise sous tension de ces secteurs. Le chômage temporaire est donc une forme d'amortisseur, un « tampon » pour tenter de préserver les emplois des secteurs jusqu'à la reprise progressive des activités.

Néanmoins, **l'OIT considère que l'impact de la crise sur la production économique de ces deux secteurs est potentiellement très élevé.** Une étude réalisée par SD Worx pointe d'ailleurs le fait que seuls 12% des jours habituellement prestés dans le secteur de l'industrie hôtelière durant la dernière semaine du mois de mars l'ont effectivement été<sup>61</sup>. Cette situation apparaît d'autant plus complexe que ces secteurs feront partie des derniers à pouvoir reprendre leur activité selon le calendrier de déconfinement. Le rap-

port d'ING<sup>62</sup> sur l'impact sectoriel du Covid-19 ajoute que « le fait que le gouvernement conseille de limiter les voyages au minimum et que les frontières de la zone Schengen soient fermées entraîne une diminution sans précédent de la demande dans les industries des voyages, du tourisme, des loisirs et de la restauration. Une « saison » perdue de vacances, d'événements et de repas au restaurant [...] sera difficile à récupérer pour le secteur une fois la reprise amorcée. En outre, compte tenu de l'incertitude sur la durée des restrictions, les voyages et les vacances d'été vont probablement diminuer fortement, impliquant que les effets pour ce secteur se feront sentir pendant des mois entiers » (ING, 2020, p. 2). Dès lors, **la diminution des rentrées liées à la dépression du tourisme va se surajouter, pour ces secteurs, aux impacts liés à la politique de confinement.** L'ensemble de ces éléments augmenterait le risque de voir une partie des travailleurs mis en chômage temporaire perdre définitivement leur emploi.

### L'HORECA À BRUXELLES...



5,9% de l'emploi bruxellois en 2018 (ONSS)



86% de la main-d'œuvre salariée d'origine étrangère (dont 47% hors UE)



70,2% de Bruxellois



35% des emplois à temps partiel (EFT)



Emploi majoritairement peu et moyennement qualifié



Dynamique de faillites particulièrement forte sur les dernières années

### FORTEMENT TOUCHÉ PAR LA CRISE DU COVID-19

- ▶ On estime à 94,2% la part des travailleurs bruxellois concernés par une demande de chômage temporaire.
- ▶ Impact de la dépression du tourisme.
- ▶ Un des derniers secteurs concernés par le plan graduel de déconfinement.

61 <https://www.sdworx.be/fr-be/presse/2020/2020-04-10-eeerste-positief-signaal-gewerkte-dagen-even-stabiel>

62 <https://www.ing.be/fr/retail/my-news/economy/Coronavirus-sensitivity-of-sectors-Belgian-economy>

Pour soutenir le secteur et faire en sorte que les cessations d'activité soient les moins nombreuses possible, plusieurs mesures ont été adoptées par les pouvoirs publics au niveau fédéral et régional. Certaines, présentées précédemment, sont globales et concernent plusieurs secteurs. À côté de celles-ci, d'autres ont été spécifiquement mises en place pour soutenir le secteur de l'Horeca.

Le Gouvernement fédéral a ainsi décidé de faciliter la possibilité pour les établissements de mettre en place un service de « take away ». Cette mesure prévoit une certaine souplesse d'un point de vue fiscal ainsi que l'exemption d'obtenir une autorisation de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA) préalablement au lancement de ce service. Les brasseries, quant à elles, ne seront pas pénalisées en cas de sous-consommation.

#### ► *Le secteur de la construction*

Le secteur de la construction, un autre secteur important en RBC (4,5% de l'emploi intérieur bruxellois en 2018 selon l'ONSS) risque d'être lui aussi impacté par la crise sanitaire. Celui-ci est d'autant plus important pour l'emploi régional que **70,1% des emplois du secteur étaient occupés par des travailleurs bruxellois**<sup>63</sup>. Comme le souligne le rapport d'ING, même si ce secteur fut initialement l'un des moins touchés, il est depuis lors fortement affecté, notamment parce que les mesures de confinement, l'obligation de maintenir une distanciation sociale et des difficultés d'approvisionnement en matériaux ont rendu difficile la continuité de l'activité économique même si les chantiers restent possibles.

Selon des chiffres communiqués par la Confédération de la Construction à la mi-mars, 70% des entre-

prises du secteur ont eu à opérer à une fermeture partielle<sup>64</sup> et 41% des entreprises de construction ont dû mettre leur activité totalement à l'arrêt. Selon cette enquête, seulement 8% des entreprises avaient encore suffisamment de matériaux pour continuer à exercer leur activité. L'OIT considère d'ailleurs que l'impact de la crise sanitaire sur la production économique du secteur est d'un niveau moyen, ce qui laisse à supposer qu'il ne sortira pas indemne de cette période. Le rapport d'ING pointe également le fait que le secteur de la construction est l'un de ceux qui dépendent le plus de la demande intérieure avec une part de 82,7% de la valeur ajoutée résultant de la demande domestique par rapport au total de la valeur ajoutée du secteur. Une probable chute de cette demande intérieure aurait un impact négatif important sur les entreprises de construction (ING,

63 Chiffres EFT 2019.

64 <https://www.rtl.be/info/belgique/economie/coronavirus-en-belgique-le-secteur-de-la-construction-souffre-69-des-ouvriers-au-choix-risque-de-problemes-financiers-pour-les-patrons-1208064.aspx>

2020, p. 7). En outre, les données calculées par view.brussels et l'IBSA permettent de constater que plus de la moitié (56,4%) des postes de travail du secteur occupés par des Bruxellois sont concernés par une

demande de chômage temporaire et l'enquête de SD Worx indique que 27% des jours qui sont normalement prestés durant la dernière semaine du mois de mars dans ce secteur ont été prestés.

### LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION À BRUXELLES



4,5% de l'emploi bruxellois en 2018 (ONSS)



82% de la main-d'œuvre salariée d'origine étrangère (dont 27% hors UE)



70,1% de Bruxellois



Proportion de travailleurs indépendants en hausse



Emploi majoritairement peu et moyennement qualifié



Dynamique de faillite forte en RBC



Un secteur très majoritairement masculin

### REPRISE DES ACTIVITÉS DEPUIS LE 4 MAI, MAIS IMPACT MULTIFACTORIEL DE LA CRISE DU COVID-19

- ▶ 56,4% des postes de travail occupés par des bruxellois ont fait l'objet d'une demande de chômage temporaire.
- ▶ Impact sur la disponibilité de matériaux.
- ▶ Grande dépendance à la demande domestique.

Les autorités fédérales et régionales n'ont pas adopté des mesures de soutien spécifiques à ce secteur, malgré les demandes de la Confédération de la Construction<sup>65</sup>. Néanmoins, les entreprises ont accès à une bonne partie des mesures globales mises en place par les différents niveaux de

pouvoir. Notons tout de même que la prime unique de la Région de Bruxelles-Capitale n'est accessible qu'aux seuls commerces de détail qui ont dû fermer dès la mi-mars et dont l'activité a trait au secteur de la construction<sup>66</sup>.

#### ▶ *Le commerce de gros et de détail*

Un autre secteur particulièrement touché par cette crise est celui du **commerce de gros et de détail**, secteur important pour la Région puisqu'il concernait

11,4% de l'emploi bruxellois en 2018 selon l'ONSS et était **occupé par 61,4% de Bruxellois**<sup>67</sup>. La présentation auprès de la Task Force régionale de l'analyse

65 <http://cms.confederationconstruction.be/News/la-ccbc-demande-au-gouvernement-bruxellois-des-mesures-plus-fortes>

66 À titre d'exemple, les commerces de détail de matériaux de construction, de carrelages, de parquet, etc.

67 Chiffres EFT 2019.

des demandes enregistrées par le service de soutien à l'entrepreneuriat bruxellois (1819) illustre bien l'effet de la crise sur ce secteur. En effet, près de 21% des demandes introduites auprès de ce service durant cette période concernent ce secteur et ont majoritairement pour objectif l'obtention d'une aide financière. Pour autant, son impact économique est inégal pour les entreprises qui le composent.

D'un côté, il touche durement les **concessionnaires, garages et entreprises de réparation des véhicules automobiles et des motocycles**<sup>68</sup> qui ont été contraints de fermer au début du confinement. **62,6% de l'ensemble des postes de travail qui constituent ce sous-secteur ont fait l'objet d'une demande de chômage temporaire**, ce qui illustre bien la situation compliquée à laquelle sont confrontées ces entreprises. L'enquête nationale de SD Worx note d'ailleurs que durant la dernière semaine de mars, seuls 24% des jours normalement prestés dans les carrosseries et 18% dans les entreprises de garage ont été effectués. Pour **les autres entreprises qui font du commerce de gros ou du commerce de détail**, la mise à l'arrêt du secteur ne peut être totalement comblée par le lancement, pour certaines, d'une activité dans l'e-commerce ou par une augmentation du volume de ventes par ce canal<sup>69</sup>. Celles-ci sont également fortement exposées, comme le souligne l'IBSA, à la diminution des activités d'exportation, mais aussi aux perturbations ou interruptions de leurs chaînes d'approvisionnement, qu'elles soient issues de pays étrangers ou de l'industrie locale. Certaines activités du commerce de détail sont particulièrement touchées par cette crise. Il s'agit notamment du commerce de détail indépendant, de l'industrie de l'habillement et de la confection pour lesquels l'étude de SD Worx

indique qu'il n'y a été presté respectivement que 30% et 27% des jours normalement effectués. **L'OIT considère d'ailleurs que l'impact de la crise sur l'activité économique de ce secteur est particulièrement élevé.** Le rapport d'ING note également que ce secteur risque d'être encore affecté malgré la réouverture des commerces depuis le 18 mai suite à de probables changements de comportement des consommateurs (ING, 2020, p. 3), mais aussi à cause de la détérioration de la confiance des consommateurs et d'une diminution du pouvoir d'achat pour une partie de la population. La situation du commerce en Chine illustre cette inquiétude puisque la réouverture des commerces n'a pas été suivie parallèlement par une augmentation importante des achats par les consommateurs<sup>70</sup>.

De l'autre côté, **certaines structures du secteur ne sont pas nécessairement frappées par le ralentissement de l'activité économique**, voire connaissent une augmentation notable de leur chiffre d'affaires. C'est notamment le cas des **magasins d'alimentation** qui, considérés comme des activités essentielles, ont été sommés de rester ouverts. Pour autant, la Fédération de l'Industrie Alimentaire (Fevia) précise dans sa dernière enquête du secteur que 21% de ses membres ont connu une baisse du chiffre d'affaires de plus de 75%. Cela a pour conséquence que 3 entreprises sur 4 ont introduit une demande de chômage et que 22% d'entre elles ont dû mettre l'ensemble de leur personnel en chômage temporaire. L'enquête conclut que 4 entreprises sur 10 risquent de ne pas pouvoir garantir la continuité de leurs activités au-delà du mois d'avril si de nouvelles mesures de soutien au secteur ne sont pas prises. Précisons tout de même que les constats mis en lumière par la Fevia sont à mettre en lien avec la

68 Sous-secteur du commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles.

69 <https://www.lacapitale.be/542118/article/2020-04-03/plus-de-15-de-magasins-non-alimentaires-dans-le-commerce>

70 <https://www.nytimes.com/2020/04/28/business/china-coronavirus-economy.html>

composition hétérogène des secteurs qu'elle représente dans la mesure où ils concernent à la fois des secteurs et entreprises actifs dans l'Horeca qui ont

été contraints de fermer, mais aussi des acteurs de la grande distribution qui sont restés ouverts.

### LE SECTEUR DU COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL À BRUXELLES



11,4% de l'emploi bruxellois en 2018 (ONSS)



69% de la main-d'œuvre salariée d'origine étrangère (dont 32% hors UE)



61,4% de Bruxellois



Un quart de l'emploi indépendant rattaché à ce secteur en 2018



Emploi peu et moyennement qualifié



Secteur le plus touché par les faillites (2018)



23,4% d'emplois à temps partiel

### UN IMPACT DIFFÉRENCIÉ DE LA CRISE DU COVID-19 SELON LES ENTREPRISES ET UNE REPRISSE DES ACTIVITÉS DEPUIS LE 11 MAI

- ▶ Les commerces jugés essentiels n'ont pas fermé.
- ▶ Parmi ces derniers, certains ont augmenté leur chiffre d'affaires (supermarchés).
- ▶ 36,7% des travailleurs bruxellois concernés par une demande de chômage temporaire.
- ▶ Mais 62,6% pour les seuls garages et concessionnaires (auto-moto).
- ▶ Impact de la crise sur les chaînes d'approvisionnement.
- ▶ Impact de la confiance et du pouvoir d'achat des consommateurs sur la reprise du secteur.

Comme pour le secteur de la construction, les autorités fédérales et régionales n'ont pas adopté des mesures de soutien spécifiques au secteur du com-

merce. Les entreprises ont néanmoins accès à une bonne part des mesures transversales.

### Des mesures de soutien essentielles pour soutenir ces trois secteurs, grands pourvoyeurs d'emploi pour des travailleurs faiblement qualifiés

Les différentes mesures de soutien mises en place par les autorités fédérales et régionales sont d'autant plus fondamentales pour ces secteurs qu'ils ont connu une dynamique de faillites particulièrement forte ces dernières années en région bruxelloise. En effet, la part des faillites des secteurs du commerce, de l'Horeca et de la construction sur l'ensemble des cessations d'activité en 2018 était respectivement de 25,1%, 19,5% et 17,5% (view.brussels, 2020, p. 25). En outre, ces secteurs constituent un débouché important pour la main-d'œuvre

bruxelloise et, plus spécifiquement, celle moins qualifiée. Notons également qu'une part importante des contrats conclus dans ces secteurs l'est dans le cadre d'un temps partiel. À titre d'exemple, près d'un contrat sur deux dans l'Horeca en 2018 était à temps partiel et concernait 28,8% des contrats dans le secteur du commerce (view.brussels, 2020, p. 15). Ces deux caractéristiques soulignent l'importance des aides publiques pour soutenir ces secteurs. Plusieurs travaux universitaires récents (Patterson, 2020 ; Adams-Prassl et al., 2020) mettent en évidence que les catégories de travailleurs les plus durement touchées par des fluctuations économiques globales comme une crise économique sont premièrement les travailleurs bénéficiant de conditions de travail plus atypiques ou plus précaires et donc, indirectement, ceux ayant de faibles revenus.

► *Le secteur des arts, spectacles et activités récréatives*

Un autre secteur durement touché par cette crise sanitaire est celui des **arts, spectacles et activités récréatives**. Selon l'ONSS, celui-ci représentait 1,7% de l'emploi bruxellois en 2018 et **occupe 49,6% de Bruxellois**<sup>71</sup>. Depuis le 18 mars, les établissements relevant des secteurs culturel, festif, récréatif et sportif sont fermés. Le 15 avril, le gouvernement a pris des mesures encore plus strictes en interdisant tous les événements de masse jusqu'au 31 août minimum<sup>72</sup>. Tous les festivals d'été, les concerts, les théâtres ainsi que les événements culturels et sportifs importants en sont dès lors affectés. Le secteur culturel aurait pour l'instant perdu 93% de ses recettes propres. Et, entre reports et annulations des éditions 2020, les acteurs de ce secteur s'attendent à subir des conséquences au moins jusqu'à l'année prochaine. En outre, souffrant cruellement de l'arrêt de leurs activités et de la perte de leurs recettes, certaines entreprises ne sont pas sûres de pouvoir tenir jusqu'à la levée des restrictions. Il ressort en effet de l'enquête menée par des fédérations d'entre-

prises et d'indépendants en Belgique que 30% des entreprises de ce secteur craignent probablement ou très probablement une faillite<sup>73</sup>. **L'OIT confirme d'ailleurs les craintes pour ce secteur en lui attribuant le risque de niveau moyen-élevé. Cette crise menace l'emploi de 5.600 Bruxellois actifs dans ce secteur**<sup>74</sup>, où l'on dénombre déjà **2.908 demandes de chômage temporaire en mars 2020** (soit pour 51,5% des travailleurs). Cette aide, contestée au départ dans ce secteur où seuls les « *artistes dont le contrat commençait avant le 13 mars et était toujours en cours au moment où le confinement a été imposé* » ont droit au chômage temporaire<sup>75</sup>, a cependant été améliorée et renforcée<sup>76</sup>. Cette modification facilite l'accès au chômage temporaire aux artistes et aux travailleurs du secteur de l'événementiel (comme la technique ou catering) en permettant de donner d'autres preuves qu'un contrat notamment<sup>77</sup>. Le statut d'artiste pourrait cependant faire l'objet d'une prochaine réforme en vue d'améliorer ses conditions.

71 Chiffres EFT 2019.

72 [https://www.rtf.be/pure/article/detail\\_pluie-d-annulations-sur-les-festivals-belges-tous-les-evenements-de-masse-sont-interdits-jusqu-au-31-aout?id=10483043](https://www.rtf.be/pure/article/detail_pluie-d-annulations-sur-les-festivals-belges-tous-les-evenements-de-masse-sont-interdits-jusqu-au-31-aout?id=10483043)

73 [https://www.rtf.be/info/economie/detail\\_coronavirus-en-belgique-30-des-entreprises-actives-dans-les-arts-et-spectacles-annoncent-un-risque-de-faillite?id=10493695](https://www.rtf.be/info/economie/detail_coronavirus-en-belgique-30-des-entreprises-actives-dans-les-arts-et-spectacles-annoncent-un-risque-de-faillite?id=10493695)

74 Chiffres ONSS 2018.

75 <https://bx1.be/dossiers/coronavirus/chomage-temporaire-de-nombreux-artistes-en-difficulte-face-a-des-mesures-jugees-inadaptees/>

76 <https://www.lesoir.be/299588/article/2020-05-08/le-chomage-pour-les-artistes-et-dans-levenementiel-ete-renforce>

77 Idem.

## ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES À BRUXELLES



1,7% de l'emploi bruxellois en 2018 (ONSS)



56% de la main-d'œuvre salariée d'origine étrangère (dont 22% hors UE)



49,6% de Bruxellois



Nombreux temps partiels et taux de rotation élevé



Secteur à prédominance masculine



Création nette d'emplois observée ces dernières années

### UN SECTEUR DUREMENT TOUCHÉ PAR LA CRISE ACTUELLE

- ▶ Annulation de tout évènement « de masse » jusqu'au 31 août 2020 au plus tôt.
- ▶ Une perte estimée à 93% des recettes propres.
- ▶ On estime à 51,5% la part des travailleurs bruxellois du secteur touchés par le chômage temporaire en mars 2020.
- ▶ Le secteur estime un impact encore sensible en 2021.

Il a également été mis sur place, en plus de la prime de 4.000 euros pour les entreprises fermées, que le secteur bénéficie sur demande d'une aide provenant du fonds d'urgence de 8,6 millions d'euros du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour soutenir ses différents secteurs (dont la culture et les sports)<sup>78</sup>. Les effets de cette crise pourraient être amortis pour certains établissements comme les

musées et bibliothèques qui espèrent pouvoir rouvrir leurs portes plus tôt moyennant des dispositions pour assurer la distance de sécurité. Un projet est également en cours d'analyse afin que des évènements et spectacles de plus petite envergure puissent avoir lieu en extérieur cet été comme des concerts d'un artiste seul pour un public de 250 personnes<sup>79</sup>.

- ▶ *Le secteur des activités de services administratifs et de soutien*

Les **activités de services administratifs et de soutien** sont également frappées par les mesures prises pour endiguer la pandémie. Secteur assez important à Bruxelles, on y trouve 15,0% des travailleurs bruxellois en 2018 selon l'ONSS et **63,2% des travailleurs de ce secteur à Bruxelles sont**

**des bruxellois**<sup>80</sup>. Ce secteur se compose en grande partie des activités de services fournis aux entreprises, qui comprennent les activités liées au nettoyage, de sécurité privée et les services administratifs, mais également des activités liées à l'emploi, d'agences de voyage et de location et location-bail.

78 <https://bx1.be/dossiers/coronavirus/benedicte-linard-le-secteur-culturel-est-le-secteur-est-le-plus-touche-par-la-crise-economique/>

79 [https://www.rtf.be/info/medias/detail\\_deconfinement-un-calendrier-se-dessine-pour-les-arts-vivants?id=10496109](https://www.rtf.be/info/medias/detail_deconfinement-un-calendrier-se-dessine-pour-les-arts-vivants?id=10496109)

80 Chiffres EFT 2019.

Les activités de services aux entreprises comptent 34.000 Bruxellois à l'emploi<sup>81</sup>, dont 20.000 dans les titres-services (view.brussels, 2018)<sup>82</sup>. Durant cette crise, le sous-secteur d'activités « autres services fournis aux entreprises », qui inclut les titres-services et la sécurité, semble être celui qui souffre le plus après l'Horeca, avec **85,4% de ses salariés bruxellois qui ont entré une demande de**

**chômage temporaire en mars** (environ 30.000 demandes). En ce qui concerne plus précisément les entreprises de titres-services, beaucoup ont dû fermer temporairement étant donné la perte de leur clientèle. Fin avril, on note en effet une diminution de 75% du montant remboursé aux entreprises pour les titres électroniques à Bruxelles, ce qui atteste de la perte conséquente d'heures prestées.

### ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN À BRUXELLES



15,0% de l'emploi bruxellois en 2018 (ONSS)



89% de la main-d'œuvre salariée d'origine étrangère (dont 39% hors UE)



63,2% de Bruxellois  
58,8% des Bruxellois occupés dans ce secteur le sont dans les titres-services



Taux de rotation élevé et importance du travail intérimaire



Emploi peu et moyennement qualifié



Création nette d'emplois observée ces dernières années



Secteur majoritairement féminin

### UN IMPACT DIFFÉRENCIÉ SELON LES SOUS-SECTEURS

- ▶ Demande de chômage temporaire pour 66,5% des travailleurs bruxellois du secteur, mais 85,4% pour le sous-secteur « autres services fournis aux entreprises ».
- ▶ Impact fort de la demande notamment pour les titres-services.
- ▶ Impact fort de la dépression du tourisme sur les agences de voyages.
- ▶ Travailleurs intérimaires particulièrement touchés par les crises.

À côté de la prime de 4.000 euros accordée aux entreprises fermées, une aide complémentaire de 2,5 euros brut par heure au chômage temporaire est prévue pour les aides-ménagères étant donné leur bas salaire. Certaines continuent en revanche leurs activités pour, entre autres, les personnes âgées et les travailleurs de première ligne. Le gouvernement bruxellois a mis sur place une aide spécifique pour celles-ci en augmentant de 2 euros l'intervention régionale de 14,60 euros<sup>83</sup>. Une majeure partie de l'emploi des aides-ménagères a

81 Chiffres ONSS 2018.

82 view.brussels (Octobre 2018) « Evaluation du système des titres-services pour les emplois et services de proximité en Région de Bruxelles-Capitale » - Rapport final

83 [https://www.rtf.be/info/regions/bruxelles/detail\\_coronavirus-a-bruxelles-les-premieres-primas-au-secteur-des-titres-service-seront-versees-en-mai?id=10491175](https://www.rtf.be/info/regions/bruxelles/detail_coronavirus-a-bruxelles-les-premieres-primas-au-secteur-des-titres-service-seront-versees-en-mai?id=10491175)

été stoppé pendant le confinement, mais celles-ci commencent à reprendre le travail en mai. Toutefois, même si les mesures commencent à être assouplies, celles-ci pourraient encore être confrontées à une baisse de la demande. Les aides-ménagères accusent beaucoup d'annulations de leurs prestations jusque fin juin. En effet, certains ménages préfèrent ne pas prendre de risque et d'autres, ayant subi une perte de revenu, veulent limiter leurs dépenses et se passent de leurs services.

Le **sous-secteur des activités liées à l'emploi** qui comptabilise, quant à lui, 13.000 Bruxellois au travail semble à première vue relativement épargné avec 2.250 demandes de chômage temporaire en mars, soit pour 17,6% des travailleurs. Toutefois, celui-ci regroupe les travailleurs sous contrats intérimaires, contrats facilement et rapidement résiliables, ce qui rend ces travailleurs fortement exposés au risque de perdre leur emploi. Avec environ 800 Bruxellois à l'emploi chacun, les **activités d'agences de voyage et de location et location-bail**, présentent respectivement 400 et 325 demandes de chômage temporaire. Avec 48% et 42% de leurs salariés en chômage temporaire, ces sous-secteurs sont assez touchés par la crise étant donné l'arrêt du tourisme international et national et cela risque de s'amplifier si les interdictions de voyager sont maintenues sur une plus longue période.

#### ► *Le secteur des transports et entreposage*

Enfin, le **secteur des transports et entreposage**, qui concernait près de 3,5% de l'emploi bruxellois en 2018 selon l'ONSS et **occupe près de 35% de travailleurs bruxellois**<sup>84</sup>, risque lui aussi d'être touché par la crise sanitaire. **L'OIT estime d'ailleurs que celle-ci aura un impact moyen, voire élevé.** Elle ne touchera cependant pas les sous-secteurs qui le composent avec une même intensité puisqu'il y a lieu de distinguer l'activité de transport de passagers (sous toutes ses formes) et celle de transport de marchandises. Cette distinction explique notamment pourquoi la part du nombre de salariés bruxellois pour qui une **demande de chômage temporaire** a été faite est moins importante que dans les autres secteurs analysés précédemment. Cette part **s'élève en effet à 27,6% des travailleurs bruxellois, chiffre qui peut néanmoins varier fortement en fonction des activités.**

Le transport de passagers est en ce sens durement touché par la mise à l'arrêt quasi complète du tourisme. Elle frappe premièrement de plein fouet le **secteur du transport aérien** qui doit faire face à des restrictions gouvernementales sur le transport international, mais aussi intra-européen. L'aéroport national a ainsi vu une baisse significative du nombre de vols opérés depuis le début de la crise avec seulement 12% de vols opérés en avril en comparaison avec ceux opérés un an plus tôt<sup>85</sup>. Cette situation a obligé Brussels Airport Company, l'entreprise qui exploite l'aéroport de faire basculer en chômage temporaire une part importante de ses salariés<sup>86</sup>. Elle touche également les compagnies aériennes pour lesquels la grande majorité des vols initialement prévus est annulée. Leur activité se limite principalement à quelques vols de rapatriement. Face à cette situation, la compagnie nationale a décidé de mettre l'ensemble de ses employés en chômage tempo-

84 Chiffres EFT 2019.

85 <https://bx1.be/news/pres-de-90-de-vols-en-moins-a-brussels-airport-en-avril-mai-ne-sannonce-pas-meilleur/>

86 <https://bx1.be/news/brussels-airport-chomage-temporaire-a-partir-de-lundi/>

raire jusqu'à la reprise progressive de ses opérations de vol<sup>87</sup>. La demande d'une aide d'État de la part de la maison mère a également été largement communiquée, signe de fragilité économique<sup>88</sup> et est en cours de négociation<sup>89</sup>. Néanmoins, elle n'empêchera pas la suppression de près de 1.000 emplois au sein de la compagnie<sup>90</sup>. Les entreprises qui gravitent autour des compagnies aériennes et qui emploient une part importante de travailleurs moins qualifiés sont également impactées par ce ralentissement important du transport aérien de passagers. Même si la croissance du transport du fret leur permet d'atténuer l'impact de la crise sanitaire, elle n'empêche pas que certaines d'entre elles ont également recours au chômage temporaire<sup>91</sup>. Selon les données 2018 de l'ONSS, 10,8% de Bruxellois travaillent dans le secteur « Transports aériens de passagers » (soit 591 personnes). Un rapport du HIVA publié en 2019 estime à 24.000 le nombre d'emplois directs sur le site de Brussels Airport. Parmi ceux-ci, 15,7 % seraient occupés par des Bruxellois<sup>92</sup>. Selon des chiffres communiqués dans la presse, la suppression de 1.000 emplois au sein de Brussels Airlines provoquerait par effet domino la perte de 2.000 emplois indirects<sup>93</sup>. On peut sur cette base estimer une perte d'emplois pour environ 420 travailleurs bruxellois.

L'arrêt complet du tourisme touche également les **activités des sociétés de taxi ou de location de voitures avec chauffeur**. Le secrétaire général du

Groupement national des entreprises de voitures de Taxis et de Location avec chauffeur (GTL) déclarait fin mars que « Les activités de la plupart des entreprises sont quasi à l'arrêt. Le chiffre d'affaires a baissé de 95% en moyenne lors des deux dernières semaines à cause de l'arrêt obligatoire des activités économiques qui génèrent habituellement la plupart des courses [...]».

Le chômage économique aide, mais ce n'est pas suffisant ; puis il y a les nombreux petits indépendants sans personnel salarié. Il y a trop de coûts fixes pour ne pas tomber dans le rouge »<sup>94</sup>. Deux aides régionales ont été mises en place pour soutenir les entreprises de taxi et de location de voitures avec chauffeur (LVC). Une première consiste en la suppression de la taxe régionale annuelle à payer par les exploitants, soit 575 euros par taxi et 682 par LVC. La seconde est une aide de 3.000 euros accordée à l'ensemble des exploitants de taxis et de LVC<sup>95</sup>.

**Le secteur du transport de marchandises est quant à lui moins durement touché par la crise, car il est considéré comme un secteur essentiel** par les autorités. Il est donc particulièrement sollicité durant cette période. Pour autant, elle n'épargne pas totalement les entreprises du secteur. L'enquête réalisée par l'Union Professionnelle du Transport et de la logistique (UPTR) mi-avril note en ce sens que 88,89% des employeurs du secteur ayant répondu

87 <https://bx1.be/dossiers/coronavirus/brussels-airlines-prolonge-la-suspension-temporaire-de-ses-vols-jusquau-1er-juin/>

88 [https://www.rtf.be/info/belgique/detail\\_coronavirus-et-aviation-sophie-wilmes-met-lufthansa-dos-au-mur-pour-aider-brussels-airlines?id=10493878](https://www.rtf.be/info/belgique/detail_coronavirus-et-aviation-sophie-wilmes-met-lufthansa-dos-au-mur-pour-aider-brussels-airlines?id=10493878)

89 [https://www.rtf.be/info/belgique/detail\\_coronavirus-et-aviation-sophie-wilmes-met-lufthansa-dos-au-mur-pour-aider-brussels-airlines?id=10493878](https://www.rtf.be/info/belgique/detail_coronavirus-et-aviation-sophie-wilmes-met-lufthansa-dos-au-mur-pour-aider-brussels-airlines?id=10493878)

90 [https://plus.lesoir.be/300276/article/2020-05-12/brussels-airlines-va-supprimer-1000-emplois-et-22-destinations?from\\_direct=true](https://plus.lesoir.be/300276/article/2020-05-12/brussels-airlines-va-supprimer-1000-emplois-et-22-destinations?from_direct=true)

91 <https://bx1.be/news/coronavirus-swissport-recourt-au-chomage-temporaire-a-brussels-airport/>

92 HIVA, *L'emploi direct à Brussels Airport – Rapport sur les tendances 2019/1*, 2019.

93 <https://www.rtl.be/info/belgique/economie/grosse-restructuration-chez-brussels-airlines-des-milliers-d-emplois-perdus-au-niveau-de-l-aeroport-de-bruxelles--1218025.aspx>

94 [http://www.gtl-taxi.be/8\\_0\\_0\\_0\\_FR\\_Info\\_Flash\\_32988\\_1](http://www.gtl-taxi.be/8_0_0_0_FR_Info_Flash_32988_1)

95 [https://www.rtf.be/info/regions/bruxelles/detail\\_coronavirus-un-arrete-en-vue-pour-une-aide-de-3000-euros-aux-exploitants-de-taxis?id=10481748](https://www.rtf.be/info/regions/bruxelles/detail_coronavirus-un-arrete-en-vue-pour-une-aide-de-3000-euros-aux-exploitants-de-taxis?id=10481748)

ont dû mettre la totalité ou une partie de leurs salariés en chômage temporaire<sup>96</sup>. Son secrétaire général notait que cela s'explique notamment par le fait que plusieurs transporteurs sont liés exclusivement à certains clients qui avaient été obligés de fermer. Dès lors, ils sont également contraints d'être à l'arrêt.

L'enquête pointe en ce sens que 15,19% des transporteurs ayant répondu le sont totalement. La chute des volumes obligeant les transporteurs à rouler avec des camions qui ne sont pas entièrement remplis a également un impact sur leur chiffre d'affaires.

### TRANSPORT ET ENTREPOSAGE À BRUXELLES



3,5% de l'emploi bruxellois en 2018 (ONSS)



77% de la main-d'œuvre salariée d'origine étrangère (dont 48% hors UE)



35% de Bruxellois



Emploi peu et moyennement qualifié



Secteur majoritairement masculin

### UNE FRAGILISATION DIFFÉRENTE SELON LE SOUS-SECTEUR

- ▶ Demande de chômage temporaire relativement plus faible que dans les autres secteurs présentés (27,6% des travailleurs bruxellois concernés).
- ▶ Le transport aérien et les activités de taxi et location de voitures très impactés, et qui pâtiront de la faiblesse du tourisme (d'affaire).
- ▶ Impact plus faible sur le transport de marchandises, considéré comme essentiel par les autorités.

Les autorités fédérales et régionales n'ont pas adopté des mesures de soutien spécifiques au secteur du transport. Les entreprises ont néanmoins accès à certaines mesures transversales.

#### ▶ D'autres secteurs durement touchés

D'autres secteurs semblent également pâtir de cette crise en Région bruxelloise comme l'atteste l'ampleur du chômage temporaire de ceux-ci. On peut citer l'**industrie manufacturière** (29,0% de chômage temporaire soit 3.600 Bruxellois), le **secteur de l'information et la communication** (10,6% soit 1.500 Bruxellois), les **activités immobilières** (19,3% soit 700 Bruxellois), les **activités spécialisées, scientifiques et techniques** (14,1% soit

3.000 Bruxellois) ainsi que les **autres activités de services** qui comprennent les coiffeurs et autres services personnels (19,1% soit 2.500 Bruxellois). L'étude de SD Worx montre d'ailleurs l'impact important de la crise sur les salons de coiffure puisque seuls 3% des jours habituellement prestés durant la dernière semaine du mois de mars l'ont effectivement été. L'emploi du **sous-secteur de l'action sociale sans hébergement** subit également les

96 [https://www.uptr.be/images/45\\_RESULTATS\\_Enquete\\_UPTR\\_Mesures\\_de\\_soutien\\_Coronavirus.pdf](https://www.uptr.be/images/45_RESULTATS_Enquete_UPTR_Mesures_de_soutien_Coronavirus.pdf)

conséquences de la crise sanitaire. Celui-ci compte en effet 5.100 Bruxellois ayant fait une demande de chômage temporaire, ce qui touche 49% de son personnel.

La crise du Covid-19 a eu des impacts majeurs immédiats sur le marché de l'emploi bruxellois. Les mesures de confinement et de fermeture de certains secteurs ont eu pour effet de faire basculer un nombre relativement important de **travailleurs salariés en chômage temporaire** et de pousser bon nombre d'**indépendants à faire une demande de droit passerelle**. Les aides fédérales et régionales ont pour principal objectif de permettre à l'ensemble des secteurs les plus durement touchés par cette situation à Bruxelles de ne pas plonger, et d'éviter de nombreuses faillites et pertes d'emploi. **Le principal objectif est de permettre à un maximum de Bruxellois de conserver son emploi au sortir de cette crise**. Notons, par ailleurs, que tous les secteurs ne seront pas touchés de la même manière. Mis à part les secteurs précédemment abordés, d'autres

ont davantage été épargnés tels que l'administration publique, l'enseignement et les soins de santé.

En outre, la Région de Bruxelles-Capitale a pour avantage de concentrer un nombre élevé d'emplois dans des entreprises de grande taille. Celles-ci sont plus à même de surmonter cette crise que les entreprises de plus petite taille, beaucoup plus fragiles aux difficultés actuelles. Les travailleurs de ces grandes entreprises localisées en RBC ont relativement moins de probabilité de perdre leur emploi. Pour autant, il n'existe à l'heure actuelle aucune projection chiffrée du nombre d'individus qui risquent de se retrouver au chômage au sortir de cette crise.

En effet, il est à ce jour prématuré de mener des prévisions et d'anticiper les effets de la crise du Covid-19 sur le marché du travail bruxellois. Malgré le plan de déconfinement progressif annoncé par les autorités fédérales et qui a débuté le 4 mai, de nombreuses incertitudes règnent encore sur la manière dont celui-ci se déroulera.

# PARTIE 5 - Projections de l'évolution du chômage : analyse par scénarios

**D**epuis ce 11 mai, la plupart des commerces ont pu rouvrir leurs portes à la clientèle et redémarrer leur activité. D'autres secteurs (notamment l'Horeca) restent par contre fermés et se trouvent toujours dans l'attente de prochaines mesures gouvernementales autorisant leur réouverture.

Les finances publiques bruxelloises paieront le prix fort de l'arrêt forcé, puis du soutien à la relance économique. Le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale, Rudi Vervoort, considère en ce sens que la crise aura un impact budgétaire élevé pour la Région, prévoyant que les mesures de soutien et les futurs plans de relance atteindraient au minimum 500 millions d'euros d'ici à la fin de l'année<sup>97</sup>. Pour autant, ces estimations semblent partir du principe que les différentes phases du plan de déconfinement se déroulent comme annoncé lors de la conférence de presse du Conseil national de sécurité du 24 avril 2020<sup>98</sup>. Si l'évolution dudit plan respecte jusqu'à présent les échéances prévues par les autorités fédérales, de nombreuses incertitudes règnent encore sur la manière dont les prochaines étapes se dérouleront. Tantôt, celles-ci pourraient se voir reportées à cause d'objectifs non atteints (augmentation importante du nombre de cas décelés ou d'hospitalisations, etc.), tantôt, un reconfinement pourrait être décidé à cause d'un rebond épidémique non maîtrisable. En outre, les experts en charge du plan de déconfinement estiment qu'à l'heure actuelle, il est extrêmement compliqué d'avancer avec précision le calendrier des prochaines phases.

C'est pourquoi, même si les mesures de déconfinement partiel laissent entrevoir les prémices d'une reprise de l'activité économique, il est à ce jour prématuré d'établir des prévisions unidirectionnelles ainsi que d'anticiper irrévocablement les effets de la crise du Covid-19 sur le marché du travail bruxellois, en particulier sur l'évolution du chômage. Au vu de cette imprévisibilité, une analyse par scénarios nous semble être la seule méthode pertinente pour tenter d'estimer le nombre de Bruxellois qui seront au chômage d'ici à la fin de l'année ainsi que d'appréhender l'impact qu'aura cette crise sur l'emploi des différents secteurs.

Nous avons fait le choix de mobiliser trois scénarios, classés selon l'ampleur de l'impact de la crise sur la situation économique et sur le chômage bruxellois. Chacun d'entre eux est défini au travers d'hypothétiques situations qui influencent la manière dont le taux de chômage pourrait évoluer si celles-ci se concrétisaient. Au fil des scénarios, ces hypothèses prennent une tournure davantage pessimiste, conduisant à une augmentation croissante du nombre de demandeurs d'emploi. Partant de cette base, nous développons pour cette première note une analyse qualitative des conséquences de cette crise d'un point de vue sectoriel. Les prochaines versions de la note seront l'occasion de développer des estimations sur les potentielles pertes d'emplois par secteur.

Les trois scénarios sont construits sur la base de projections macroéconomiques transposées à la région bruxelloise. Les deux premiers scénarios s'appuient sur les projections du Fonds Monétaire International (FMI) tandis que le troisième repose sur l'enquête réalisée par la Banque Nationale de Belgique (BNB) et la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB).

97 <https://plus.lesoir.be/299487/article/2020-05-08/coronavirus-la-crise-va-couter-au-moins-500-millions-aux-bruxellois-selon-rudi>

98 [https://www.belgium.be/fr/actualites/2020/mesures\\_prises\\_par\\_le\\_conseil\\_national\\_de\\_securite\\_du\\_24\\_avril\\_2020](https://www.belgium.be/fr/actualites/2020/mesures_prises_par_le_conseil_national_de_securite_du_24_avril_2020)

Pour les deux premiers scénarios, l'estimation du nombre de demandeurs d'emploi repose sur les projections du Fonds Monétaire International (FMI) et sur l'hypothèse que la pandémie s'atténue au second semestre de 2020. L'activité économique des pays serait dès lors essentiellement perturbée au deuxième trimestre et reprendrait graduellement lorsque les mesures de confinement seraient levées dès mi-2020. Cette hypothèse semble des plus optimistes au vu des mesures et du plan de déconfinement annoncés par le gouvernement belge. Pour l'instant, ce plan table sur une réouverture de la plupart des secteurs le 8 juin tout en maintenant l'interdiction des événements de masse jusque fin août. Cependant, les incertitudes qui entourent ce plan ont été soulignées à de nombreuses reprises par les responsables politiques et les experts de la santé, laissant entrevoir la probabilité pour les différentes phases de déconfinement d'être retardées. Le plan de déconfinement actuel peut donc être caractérisé comme le plus optimiste. Il semble correspondre au calendrier sur lequel se basent les projections du FMI et sert de base au développement d'un premier scénario sur l'évolution du chômage bruxellois.

► **Ce premier scénario** transpose directement les projections du FMI à la Région de Bruxelles-Capitale et prévoit que les phases se déroulent comme elles ont été annoncées le 24 avril par le gouvernement fédéral. Le tourisme national reprendrait dès lors à partir du 8 juin. Nous nous basons également sur l'hypothèse qu'il y aurait une relance du tourisme en Europe à partir de début juillet, même si celui-ci serait fortement ralenti<sup>99</sup>.

► **Dans le deuxième scénario**, nous analysons l'effet d'un retour à la phase de confinement strict après l'échec du déconfinement progressif. Suite à un rebond épidémique trop important, un nouveau blocage de l'activité économique serait mis en place pour limiter à nouveau la propagation de la pandémie et empêcher une saturation du système hospitalier. Une reprise de l'activité économique complète serait envisagée dans six mois et aucun tourisme international ou intra-européen ne serait possible cette année. Le tourisme national redémarrerait quant à lui progressivement au début de l'automne. Dans ce cas-ci, les projections du FMI seraient doublées pour s'adapter à ce scénario où une reprise graduelle serait tout de même possible au quatrième trimestre 2020. Nous émettons également l'hypothèse que les mesures de soutien aux secteurs seraient maintenues, voire renforcées durant cette nouvelle période de confinement.

Entre ces deux premiers scénarios, nous abordons également d'un point de vue exclusivement qualitatif une **situation intermédiaire** pour laquelle les **phases de déconfinement** déterminées fin avril par les autorités seraient **post-posées**. En effet, si les objectifs déterminés par les experts en charge du déconfinement n'étaient pas atteints, ces phases seraient retardées pour éviter une saturation des lits d'hôpitaux ou le démarrage d'une seconde vague épidémique. Le report des phases de déconfinement serait suffisant et éviterait une nouvelle période de confinement. Il aurait pourtant pour principal effet **l'impossibilité de relancer le tourisme international et intra-européen avant la fin de l'été. Le tourisme en Belgique serait dès lors le seul permis durant la période estivale**. Actuellement au centre des discussions au sein de la Commission européenne<sup>100</sup>, cette situation intermédiaire aborde principalement l'impact qu'aurait un tourisme mineur sur les principaux secteurs de la région bruxelloise qui en dépendent.

99 Cette hypothèse correspond également à un scénario « optimiste » élaboré par l'Organisation internationale du Tourisme : <https://www.unwto.org/fr/news/covid-19-le-nombre-de-touristes-internationaux-pourrait-chuter-de-60-a-80-en-2020>.

100 [https://www.rtf.be/info/belgique/detail\\_la-commission-favorable-a-la-reprise-progressive-du-tourisme-dans-des-conditions-sanitaires-strictes?id=10501056se](https://www.rtf.be/info/belgique/detail_la-commission-favorable-a-la-reprise-progressive-du-tourisme-dans-des-conditions-sanitaires-strictes?id=10501056se)

► **Le troisième scénario s'appuie, quant à lui, sur les projections qui ressortent de la sixième édition hebdomadaire de l'enquête pilotée par la BNB et la FEB.** Cette enquête a été menée par plusieurs fédérations représentatives des entreprises, des classes moyennes et des indépendants auprès de 2.675 entreprises et indépendants belges<sup>101</sup>. Il ressort de celle-ci que, **si la mesure de chômage temporaire n'était pas prolongée après juin, en moyenne, un chômeur temporaire sur cinq serait licencié.** Dans le cas des indépendants, en assumant que la mesure du droit passerelle serait également levée après juin, les risques de faillites probables et très probables pourraient se concrétiser et **9% des indépendants seraient alors contraints de cesser leur activité.** Ces hypothèses selon lesquelles les mesures de protection de l'emploi mises en œuvre par les pouvoirs publics seraient levées dès juillet nous semblent des plus **pessimistes**. En effet, nous nous attendons à ce que celles-ci soient au moins prolongées jusqu'au mois de septembre afin de soutenir l'économie et l'emploi belge, et ce, même si le plan de déconfinement venait à se dérouler comme prévu initialement. Selon ce troisième scénario, sans la prolongation de ce type de soutien, il est en effet à craindre des effets plus néfastes pour l'économie et les travailleurs bruxellois que notre deuxième scénario où, malgré la seconde vague de propagation du Covid-19, ces mesures économiques seraient maintenues.

Les trois sections suivantes passent en revue chacun de ces scénarios, en présentant les fourchettes d'évolution du chômage bruxellois et en détaillant les conséquences les plus significatives sur le plan sectoriel.

## 5.1 Premier scénario : déroulement du plan de déconfinement tel qu'annoncé

Le premier scénario met en scène un déroulement assez optimiste des différentes phases annoncées par les autorités fédérales. Il suppose que la **propagation du virus** soit durablement **maîtrisée** en Belgique. L'activité économique reprendrait comme annoncé dans le plan de déconfinement, c'est-à-dire par une reprise de la plupart des activités le 8 juin et pour certaines (impliquant une densité plus importante de personnes aux mêmes endroits), début septembre. Durant toute cette période, le travail à domicile reste privilégié tant que l'activité professionnelle le permet et le respect de la distanciation sociale est maintenu dans toutes les autres situations. Selon ce calendrier, le tourisme national serait à nouveau autorisé dès le 8 juin et le tourisme intra-européen recommencerait de manière partielle début juillet. Une reprise progressive du tourisme international serait prévue avant la fin de l'année même si celui-ci

se déroulerait de façon restrictive. Puisque l'hypothèse principale dans l'analyse du FMI est un retour de l'activité progressif à la mi-2020, celle-ci coïnciderait avec le calendrier du déconfinement belge évoqué ci-dessus. Ceci nous permet dès lors de transposer les projections macro-économiques du FMI à la Région bruxelloise.

Nous avons extrapolé les projections faites par le FMI dans le cadre de l'évolution du taux de chômage en Belgique à la Région de Bruxelles-Capitale. Le FMI prévoit une hausse du taux de chômage de 1,9% pour la Belgique en 2020, passant de 5,4% en 2019 à 7,3% en 2020. En reprenant cette même hausse, le taux de chômage administratif de la Région bruxelloise évoluerait de 15,7% en 2019 à 17,6% 2020.

101 Pour ce sixième volet, le sondage a été envoyé le 4 mai 2020 aux répondants et les résultats ont été publiés le 11 mai 2020. <https://www.nbb.be/fr/articles/le-redressement-de-leconomie-belge-samorcer-difficilement-et-jusqua-180-000-chomeurs>

La population active inoccupée passerait dès lors de 88.047 à environ 98.700 individus en 2020, ce qui équivaut à une augmentation d'à peu près 10.000 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) en 2020 par rapport à 2019. Pour autant, tous les secteurs ne seraient pas concernés de la même manière par cette hausse importante du nombre de demandeurs d'emploi.

En effet, comme déjà observé lors des crises économiques précédentes, certains secteurs sont plus sensibles que d'autres au ralentissement de l'activité économique<sup>102</sup>. En outre, l'impact de la crise dépendra fortement de la taille de l'entreprise, et ce, notamment pour les secteurs les plus vulnérables. Les petites et moyennes entreprises risquent en ce sens d'être plus durement touchées et pourraient ne pas se relever d'un tel ralentissement économique. Comme le souligne Rudi Vervoort, la RBC « *a un tissu économique constitué de nombreuses petites entreprises, de beaucoup d'indépendants, [elle] est [dès lors] très exposée* »<sup>103</sup>. Par ailleurs, toutes les catégories de travailleurs risquent de ne pas être impactées de la même manière, certaines d'entre elles étant relativement protégées lors de telles situations, d'autres étant par contre fortement démunies. Nous l'avons abordé précédemment, certains groupes pour lesquels il existait une attention particulière des pouvoirs publics avant la crise, tels que les jeunes ou les faiblement qualifiés, risquent d'être les principales victimes de cette crise sanitaire et économique. Ceux-ci ont en effet tendance à être fortement représentés dans ces secteurs davantage exposés aux crises économiques et risquent dès lors d'alimenter massivement le nombre de demandeurs d'emploi supplémentaires qui seront concernés par cette hausse prévisionnelle du taux de chômage.

Puisqu'il n'est pas encore possible de prévoir précisément le nombre d'emplois perdus pour chaque

secteur, nous procédons à une analyse essentiellement qualitative des effets de la crise sur les secteurs les plus exposés. Ce premier exercice servira de base pour les futures mises à jour de cette note et alimentera les réflexions autour des estimations quantitatives relatives aux pertes d'emploi sectorielles.

► **Le secteur de l'Horeca** sera probablement l'un des secteurs les plus lourdement touchés au sortir de la crise. Il risque en effet de subir une double peine : déjà fortement fragilisé par la fermeture quasi totale des établissements<sup>104</sup> et la lenteur de la reprise de ses activités, le secteur risque également d'être confronté aux restrictions qui frapperont le tourisme international. Ce redémarrage lent risque notamment de fragiliser le secteur hôtelier qui dépend largement du tourisme international et qui ne pourra être comblé par le seul tourisme intra-européen ou national. Selon les chiffres de visit.brussels, seulement 22,5% des nuitées enregistrées en 2019 concernaient des touristes nationaux. Par ailleurs, plus de la moitié de ces nuitées (52%) étaient liées à un voyage d'affaires. Or, comme le souligne Philippe Ledent, « *les entreprises, internationales notamment, vont-elles continuer à faire des voyages d'affaires ? Elles ont pris l'habitude de tenir des réunions par Skype* »<sup>105</sup>.

Cette probable diminution du nombre de touristes en comparaison avec les années précédentes touchera également les établissements de la restaura-

102 Alon, Doepke, Omlstead-Rumstey, Tertilt (2020) 'The impact of Covid-19 on gender inequality'.

103 <https://plus.lesoir.be/299487/article/2020-05-08/coronavirus-la-crise-va-couter-au-moins-500-millions-aux-bruxellois-selon-rudi>

104 Les hôtels sont toujours autorisés à louer leurs chambres même si le taux d'occupation est extrêmement faible. Selon Visit.Brussels, celui-ci était de 1,6% durant la dernière semaine du mois d'avril.

105 [https://www.rtf.be/info/dossier/epidemie-de-coronavirus/detail\\_coronavirus-voici-pourquoi-la-reprise-economique-en-belgique-sera-lente-et-difficile?id=10481568](https://www.rtf.be/info/dossier/epidemie-de-coronavirus/detail_coronavirus-voici-pourquoi-la-reprise-economique-en-belgique-sera-lente-et-difficile?id=10481568)

tion. Ceux-ci risquent de devoir réduire leur capacité d'accueil des clients pour pouvoir respecter les règles de distanciation sociale. De plus, la décision de maintenir le télétravail généralisé risque également de réduire le nombre de clients lors de la pause du midi. Malgré les différentes mesures prises par les autorités fédérales et régionales pour soutenir le secteur, de nombreux établissements pourraient ne pas pouvoir survivre à cette crise économique faute de changements importants dans les modes de consommation. Nous l'avons précisé ci-dessus, l'enquête de l'ERMG montre qu'un peu plus de 20% des établissements de l'Horeca au niveau national considèrent la faillite comme hautement probable. Une part importante des près de 20.000 travailleurs bruxellois du secteur (selon l'ONSS en 2018) pourrait donc basculer au chômage complet une fois que les mesures de chômage temporaire ne seront plus accessibles. Le secteur serait d'autant plus vulnérable qu'il rassemble une part importante d'établissements employant un nombre peu élevé de travailleurs. En effet, selon les chiffres de l'ONSS, 64% des établissements de l'Horeca emploient moins de 50 travailleurs en 2018. Ces plus petites structures sont davantage exposées à la faillite. Les travailleurs du secteur sont également particulièrement vulnérables, une part importante d'entre eux appartenant à l'un des groupes à risque que nous avons identifiés préalablement. En effet, près de 35% d'entre eux sont faiblement qualifiés et 44% sont moyennement qualifiés<sup>106</sup>, 86% sont d'origine étrangère<sup>107</sup> et sont pour la plupart engagés dans le cadre d'un temps partiel. Ils sont dès lors fortement exposés au risque de basculer dans le chômage complet.

► **Le secteur de la construction** a été relativement épargné par les mesures de confinement, mais

risque de pâtir d'une diminution de la demande, ralentie par les effets de la crise sur la consommation. Comme précisé précédemment, ce secteur n'a jamais été totalement à l'arrêt même si de nombreuses entreprises ont dû procéder à une fermeture partielle durant la période de confinement. À l'heure actuelle, une reprise totale des activités a pu être observée dans une majorité d'entreprises du secteur<sup>108</sup>. L'autorisation de reprendre les travaux au domicile des clients dès le 4 mai a également permis aux entrepreneurs de rattraper en partie le retard sur les travaux prévus durant la période de confinement. Malgré les difficultés pour faire respecter les mesures de distanciation sociale, la plupart des chantiers prévus sont désormais relancés. De plus, la situation à court terme pourrait s'avérer positive pour le secteur, notamment suite à la sollicitation des entreprises de construction par les pouvoirs publics ou des entreprises privées, pour réaliser des aménagements nécessaires à l'application des règles de protection liées au Covid-19.

**À plus long terme, par contre, l'effondrement de l'indice de confiance des consommateurs, conjugué à la baisse du pouvoir d'achat des ménages bruxellois, mis en avant par l'ERMG pourraient conduire à un ralentissement de l'activité, se traduisant notamment par une diminution des carnets de commandes.** Le secteur étant majoritairement constitué de petits entrepreneurs, moins armés pour faire face à cette chute de la demande intérieure, le nombre de faillites pourrait dès augmenter d'ici à la fin de l'année. Selon les chiffres de l'ONSS, 46% des entreprises du secteur employaient moins de 50 travailleurs en 2018. Le profil des travailleurs les rend par ailleurs particulièrement vulnérables aux conjonctures économiques et pourrait les exposer

106 Chiffres EFT, 2019.

107 Chiffres BCSS, 2017.

108 <https://www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/huit-entreprises-de-construction-sur-10-presque-entierement-operationnelles-5eb267ead8ad580d3d87c03e>

davantage au risque de basculer dans le chômage complet d'ici à la fin de l'année. 82% des travailleurs du secteur de la construction sont d'origine étrangère<sup>109</sup> et la part des travailleurs faiblement et moyennement qualifiés est respectivement de 39% et 36%<sup>110</sup>.

► Malgré l'optimisme relatif de ce scénario, certaines activités du **secteur du commerce** seraient lourdement impactées par la crise du Covid-19. Nous l'avons noté précédemment, toutes les activités n'ont pas été touchées de la même manière par les mesures de confinement. Alors que les commerces alimentaires étaient autorisés à rester ouverts (ce qui les a moins exposés aux effets de la crise), les commerces de gros et de détail non alimentaires étaient contraints de fermer leurs portes. Ces derniers ont pu les rouvrir depuis le 11 mai.

Pour les commerces de détail non alimentaires, le redémarrage de l'activité économique sous réserve du respect des mesures de sécurité sanitaire devrait permettre de limiter l'impact de la chute des ventes enregistrée durant la période de confinement. L'enquête de l'ERMG montre que la baisse du chiffre d'affaires pour l'ensemble des commerces non alimentaires s'élève en moyenne à 79% par rapport à celui de 2019. Certains commerces ont eu recours à l'e-commerce pour écouler une partie de leur stock de marchandises, mais ce dernier reste néanmoins beaucoup trop important pour la période. La réouverture des magasins doit permettre aux commerçants de minimiser l'impact négatif du confinement sur leur chiffre d'affaires. Un report des soldes d'été au mois d'août vient d'ailleurs d'être décidé<sup>111</sup> afin d'octroyer un délai supplémentaire aux commerçants pour écouler leur stock. Cette étape est d'autant plus

importante que le secteur est composé d'un grand nombre de petits commerces. En effet, les données de l'ONSS montrent que 59% des employeurs du secteur de commerce et de gros employaient moins de 50 salariés en 2018. Ces petites structures sont davantage exposées au risque de faillite puisqu'elles sont moins bien armées financièrement pour faire face à la crise. Un volume de ventes important durant les prochains mois est donc essentiel pour assurer la survie des petits commerces. Pour autant, plusieurs facteurs risquent de compromettre cet objectif. La chute de l'indice de confiance des consommateurs et la baisse du pouvoir d'achat des ménages bruxellois pourraient freiner la consommation d'une partie de la population. Les commerces bruxellois dépendent également des Belges qui viennent faire du shopping d'un jour dans la capitale. La diminution de leur pouvoir d'achat risque là aussi d'impacter le volume de ventes. En outre, la crainte d'être contaminé en se rendant dans des commerces fermés où la distanciation sociale est parfois compliquée à mettre en œuvre pourrait conduire à une diminution importante du nombre de clients. La baisse de la demande intérieure serait néanmoins en partie comblée par les achats des touristes étrangers même si une relance progressive du tourisme international dès l'été ne permettra pas d'en attirer autant que les années précédentes.

Les commerces et entreprises proposant la réparation de véhicules automobiles, de motocyclettes, mais aussi ceux proposant des alternatives de mobilité douce (vélos, trottinettes, etc.) pourraient par contre profiter de la crise sanitaire pour augmenter leur volume de ventes. En effet, les experts scientifiques et les autorités fédérales et régionales s'accordent sur l'importance de diversifier les moyens

109 Chiffres BCSS, 2017.

110 Chiffres EFT, 2019.

111 <https://www.dhnet.be/conso/consommation/officiel-les-soldes-de-juillet-sont-reportes-5ebbc8549978e24cfc35835>

de transport<sup>112</sup> afin de limiter l'accès aux transports en commun aux personnes qui n'ont pas d'autres alternatives. Les autorités régionales et locales ont d'ailleurs mis en place l'aménagement de certaines artères de la capitale en « slow streets »<sup>113</sup>. Ces recommandations et aménagements de la voirie pourraient dès lors augmenter la demande pour ces différents moyens de transport et favoriser la relance des entreprises du secteur.

Malgré la potentielle reprise économique, de nombreux travailleurs du secteur risquent de perdre leur emploi. Les travailleurs bruxellois sont en outre particulièrement vulnérables : 21,5% d'entre eux sont faiblement qualifiés et 39,7% sont moyennement qualifiés<sup>114</sup>, près de 30% sont engagés dans le cadre d'un temps partiel et près de 69% des travailleurs du secteur sont d'origine étrangère<sup>115</sup>. Le risque de les voir basculer dans le chômage complet et de rencontrer des difficultés à retrouver rapidement un emploi est donc important.

► Dans notre premier scénario, les compétitions sportives seraient annulées jusque fin juillet et les événements de masse jusque début septembre, comme annoncé dans le plan de déconfinement. Le secteur des **activités des arts, spectacles et activités récréatives** serait dès lors un des plus affectés étant donné qu'il serait dans les derniers à reprendre. Ce secteur est assez vaste et diversifié puisqu'il comprend les salles de spectacle, l'organisation d'événements sportifs et artistiques, les jeux de hasard et d'argent, mais aussi les bibliothèques, musées et cinémas. Selon l'activité et les infrastructures, la prise en charge et la taille du public varient,

ainsi que la possibilité d'appliquer les règles de sécurité et de distanciation sociale. C'est pourquoi, seules certaines activités pourraient être relancées plus tôt comme les musées, ou les événements et spectacles de moindre envergure, mais ceux-ci fonctionneraient significativement au ralenti jusque fin août. Dans ce scénario optimiste, nous compterions sur une levée totale des mesures les concernant ainsi que sur le redémarrage plus conséquent du tourisme intra-européen à Bruxelles en septembre, l'ensemble des composantes du secteur pourrait alors redémarrer. Cependant, il est à craindre que le public soit réticent à revenir le premier mois de la réouverture. Nous nous attendrions donc à ce que les entreprises doivent recourir au chômage temporaire jusque fin août et ce, avec presque la même intensité qu'en mars 2020. Si le chômage temporaire dû au Covid-19 est prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre, l'impact serait dès lors amorti pour une majorité par celui-ci<sup>116</sup>. Cependant, certaines petites entreprises de ce secteur pourraient, malgré l'aide du chômage temporaire et de la prime unique, ne pas parvenir à se maintenir à flot avant la levée des restrictions et devoir licencier leurs travailleurs. En mars 2020, 3.000 demandes de chômage temporaire ont été introduites par des Bruxellois travaillant dans le secteur des arts, spectacles et activités récréatives, alors que le secteur comptait 5.600 travailleurs bruxellois en 2018 selon les chiffres de l'ONSS. L'ampleur du recours au chômage temporaire ne devrait baisser que légèrement jusqu'en août et une petite partie des travailleurs y aurait toujours recours en septembre si les conditions d'accès le permettent ou, dans le cas contraire, passerait sans doute au chômage complet. La vulnérabilité des travailleurs bruxellois est un peu

112 La décision de la Ministre de la Mobilité de la RBC d'augmenter l'espace dévolu aux vélos dans la rue de la Loi en est un parfait exemple.

113 « Bruxelles fait de la place aux piétons et aux cyclistes : voici les nouveaux aménagements », Le Soir, 10 mai 2020. <https://plus.lesoir.be/299928/article/2020-05-10/bruxelles-fait-de-la-place-aux-pietons-et-aux-cyclistes-voici-les-nouveaux>

114 Chiffres EFT, 2019.

115 Chiffres BCSS, 2017.

116 <https://www.tijd.be/politiek-economie/belgie/federaal/gelukkg-zitten-er-ook-een-paar-vrouwen-in-regering/10226028.html>

moins forte dans ce secteur où seulement 8,0% sont faiblement qualifiés<sup>117</sup>. En revanche, une part importante des travailleurs de ce secteur à Bruxelles (52% selon l'ONSS 2018) est employée par des petites structures de moins de 50 salariés. Ces petites entreprises, qui sont moins solides et qui pourraient avoir du mal à combler le manque à gagner, sont plus à risque de ne pas survivre suite à cette crise. Leurs travailleurs sont donc plus susceptibles de se retrouver au chômage complet.

► Le relâchement du confinement strict débuté le 4 mai permet aux activités de **services administratifs et de soutien** de reprendre. Ce secteur se compose en grande partie des **titres-services** (on en dénombre 20.000 en 2018<sup>118</sup>). Les aides-ménagères qui avaient, pour une grande majorité, été obligées d'interrompre leurs services reprennent petit à petit le travail. La reprise totale ne serait par contre envisagée qu'en juillet à cause de l'annulation de missions par une partie de la clientèle qui préfère ne pas prendre de risques tant que le virus est toujours présent, ou encore arrêter ce type de dépenses dans cette période de crise. La reprise partielle engendrerait une diminution du nombre de demandes de chômage temporaire d'ici fin juin, mais une proportion de travailleurs basculerait vers le chômage complet en raison d'une baisse structurelle du nombre de clients.

**Les activités liées à l'emploi** constituent un autre pôle du secteur des services administratifs et de soutien. Celui-ci comprend les emplois intérimaires qui seraient, dans ce scénario, touchés différemment selon le domaine de travail. Le statut intérimaire de ces travailleurs rend hautement probable la suspension de leurs missions dans des secteurs durement

touchés par la crise. Leur remise à l'emploi n'aurait lieu qu'une fois les entreprises remises du choc économique, c'est-à-dire pas avant septembre. À l'inverse, une partie de ces travailleurs serait encore plus sollicitée qu'à la normale dans les secteurs à haute demande durant cette crise, notamment dans les secteurs des soins de santé et de l'alimentation.

**Les agences de voyages**, quant à elles, seraient fortement mises à mal en raison de la baisse drastique du tourisme international au moins jusque fin 2020 et de la lente réouverture des frontières européennes à partir de juillet. En raison des incertitudes sur la possibilité de voyager, les agences n'enregistrent plus de nouvelles réservations et leurs rentrées financières sont à l'arrêt<sup>119</sup>. Elles font toutefois face à une charge de travail conséquente - et à perte - pour traiter les reports et annulations des réservations de leur clientèle. Selon nos hypothèses, cette situation continuerait encore jusque fin août et en partie jusque novembre pour les réservations internationales. Les vacances d'été étant compromises malgré une possibilité de voyage sous conditions en Europe et en Belgique, beaucoup de Belges ne prévoiraient pas de voyages pour l'été 2020. Seule une partie minimale de la clientèle reporterait ou maintiendrait ses vacances sur la deuxième partie de 2020, ce qui ne procurerait toutefois aucun nouveau revenu pour les agences de voyages. L'été étant la période la plus lucrative, leur chiffre d'affaires serait dès ce premier scénario fortement impacté pour 2020. Notons qu'une majorité des travailleurs sont occupés dans des agences de voyages de petite envergure, et sont dès lors encore plus à risque. L'ONSS dénombre en effet 77% des travailleurs de ce sous-secteur à Bruxelles dans des structures de moins de 50 personnes (44% pour les

117 Chiffres EFT, 2019.

118 view.brussels (Octobre 2018) « Evaluation du système des titres-services pour les emplois et services de proximité en Région de Bruxelles-Capitale » - Rapport final.

119 [https://www.rtf.be/info/societe/detail\\_le-blues-des-agences-de-voyages-des-mois-de-travail-perdus-aucune-rentree-financiere-et-de-grosses-inquietudes-pour-l-avenir?id=10497775](https://www.rtf.be/info/societe/detail_le-blues-des-agences-de-voyages-des-mois-de-travail-perdus-aucune-rentree-financiere-et-de-grosses-inquietudes-pour-l-avenir?id=10497775)

entreprises de moins de 20 travailleurs)<sup>120</sup>. Les **activités de location et location-bail** seraient également impactées par le ralentissement de l'économie et l'arrêt du tourisme même si celles-ci seraient sauvées grâce à la location de voitures par la population belge qui ne possède pas de véhicule personnel et voudrait se déplacer et se rendre en vacances de manière sûre.

La vulnérabilité des travailleurs bruxellois est assez forte dans ce secteur de services administratifs et de soutien où environ 31,5% sont de faible qualification et où 65% sont des femmes (surtout dans les titres-services et les agences de voyages)<sup>121</sup>.

► Enfin, **le secteur des transports et entreposage** sera distinctement touché selon les différentes activités qui le composent. Dans ce premier scénario, le secteur du transport aérien serait le plus frappé par la crise étant donné l'arrêt presque complet de ses activités depuis le début du confinement et le retour à la normale qui n'est prévu, ici, que pour 2021. Comme pour l'Horeca, les restrictions qui affecteraient le tourisme intra-européen jusque fin juin et international jusque fin 2020 ne rendraient une baisse du chômage temporaire possible qu'à partir du mois de juillet. La reprise du tourisme européen en Belgique dès le début de l'été permettrait alors une reprise partielle du transport aérien, mais un retour à la normale immédiat ne serait pas possible. Ceci serait notamment dû au prolongement de fermetures des frontières de certains pays européens encore affectés par la pandémie, au climat d'incertitude qui bloquerait la population à vouloir voyager, à la contraction des moyens financiers des ménages, au changement d'habitudes pour les entreprises internationales et à l'aversion au risque de contracter

le virus. Le transport du fret qui est depuis le début de cette crise fortement sollicité compenserait seulement partiellement les pertes du secteur. Celui-ci ayant également recours au chômage temporaire, la plupart des travailleurs reprendraient leurs fonctions en juin. Ce secteur est cependant largement constitué de grandes entreprises qui pourraient mieux tenir le coup face à cette crise bien, qu'exposées à de nombreux coûts fixes qui pèsent sur leur bilan financier et risquent d'entraîner des licenciements<sup>122</sup>.

Plus précisément, le licenciement de 1.000 travailleurs au sein de Brussels Airlines provoquerait la perte de 2.000 emplois indirects (voir supra, p.28).

**Les activités des sociétés de taxi** ou de location de voitures avec chauffeur reprendraient, comme le transport aérien, légèrement à partir de juillet, avec les mêmes limites concernant le tourisme de loisirs et d'affaires. De nombreux travailleurs de ce secteur sont cependant des indépendants et seraient donc à risque dans le cas d'une trop faible reprise de l'activité.

L'impact sur **le transport de marchandises** dans ce scénario serait, quant à lui, moins dramatique. La légère diminution de l'activité notée durant le confinement reprendrait intégralement avec la réouverture des entreprises en mai. Une perte d'emploi importante serait dès lors peu probable dans ce secteur qui n'aurait subi qu'un arrêt partiel et de courte période.

Un peu moins d'un tiers des travailleurs du secteur des transports et entreposage (28,5%) étaient faiblement qualifiés en 2019 selon l'EFT. Nombre d'entre eux pourraient dès lors avoir des difficultés pour retrouver un emploi s'ils se retrouvaient au chômage complet.

120 Salariés bruxellois (dont fonctionnaires) ONSS, 2018.

121 Chiffres EFT, 2019.

122 Par exemple, Brussels Airlines a annoncé la suppression probable de 1.000 emplois. « 1.000 emplois en danger chez Brussels Airlines », L'Echo, 12 mai 2020. <https://www.lecho.be/entreprises/aviation/1-000-emplois-en-danger-chez-brussels-airlines/10226521.html>

## 5.2 Situation intermédiaire : déconfinement perturbé et maintien des mesures de soutien économique

Dans cette situation intermédiaire (à mi-chemin entre le premier et le deuxième scénario), les phases progressives de déconfinement mises en place à partir du 11 mai auront contribué à augmenter sensiblement le niveau des indicateurs pris en compte par les experts en charge du déconfinement. Cette hausse resterait néanmoins maîtrisable et aurait pour principal impact de retarder les prochaines phases de déconfinement afin d'éviter une saturation de la capacité hospitalière. Une nouvelle phase de confinement total serait évitée. Les secteurs qui n'avaient pas encore été autorisés à redémarrer leur activité resteraient dès lors fermés. Initialement prévue le 8 juin, une reprise de ces activités aurait plutôt lieu fin juin. L'interdiction des événements de masse serait par ailleurs prolongée après le mois d'août. Seul le tourisme national serait possible à partir de cet été. Le tourisme européen et international ne reprendrait quant à lui que de façon très restrictive après l'été.

Pour autant, le report des phases de déconfinement n'aurait pas nécessairement un impact direct sur l'ensemble des secteurs sur lesquels nous avons porté une attention particulière lors du premier scénario. En effet, la reprise postposée d'une partie de l'activité économique touchera principalement les secteurs qui étaient encore en attente d'une autorisation pour rouvrir leurs portes. Les secteurs particulièrement impactés font dès lors l'objet d'une attention particulière.

► Dans cette situation intermédiaire, **le secteur des activités des arts, spectacles et activités récréatives** risque d'être particulièrement mis à mal par le report des phases. La reprise d'une partie des activités, qui arrivait déjà très tard dans le scénario optimiste serait encore davantage retardée. Comme

dans le premier scénario, nous posons l'hypothèse que certaines activités (comme les musées, bibliothèques ou petits événements) pourraient redémarrer anticipativement, mais ici plutôt vers juillet et fonctionneraient au ralenti jusque fin août. La reprise totale et lente des activités de l'ensemble des composantes du secteur aurait lieu en novembre et souffrirait de la chute accrue de la confiance des consommateurs face aux possibles rebonds dans la propagation du Covid-19. De plus, ces activités seraient affectées par l'arrêt total ou partiel de l'affluence touristique durant le second semestre de 2020 qui contribuerait à affecter négativement la consommation de ce type de biens et services. Pour maintenir les emplois dans ce secteur d'activité, il sera nécessaire que l'accès au chômage temporaire soit possible au-delà des vacances d'été. Des faillites sont par ailleurs à prévoir avant cela, puisque certains (petits) établissements seraient contraints à la fermeture si cette prolongation des restrictions avait lieu.

► Un autre secteur également profondément touché dans ce deuxième scénario serait celui de **l'Horeca**. Déjà fortement fragilisé par la fermeture quasi totale lors confinement, le report de quelques semaines de la reprise de l'activité serait fatal pour une partie des établissements du secteur. Pour tenter de minimiser l'impact de cette décision, les aides fédérales et régionales transversales seraient maintenues, de même que les aides dédiées au secteur pourraient également être renforcées. L'accès au chômage temporaire ou au droit passerelle serait prolongé et facilité, le gel des faillites pourrait également être maintenu pour une plus longue période. Pour autant, les plus petites structures qui étaient déjà particulièrement vulnérables dans le scénario optimiste ne survivraient pas à ce nouveau report. Le

manque de liquidités et les perspectives de consommation peu encourageantes, notamment en raison de l'absence de touristes internationaux durant l'été, intensifieraient les cessations d'activité. Aux établissements qui avaient été fortement fragilisés par la phase de confinement et dont une partie aurait probablement fait faillite, s'ajouteraient des établissements qui avaient jusque-là estimé qu'ils allaient pouvoir reprendre une activité. La suspension prolongée du tourisme international empêcherait également la reprise du tourisme d'affaires avant la fin de l'été. Un nombre croissant d'entreprises internationales se laisseraient ainsi convaincre par l'opportunité de généraliser les réunions virtuelles et de réduire davantage encore les occasions d'organiser des réunions physiques. Cette probable chute du tourisme d'affaires fragiliserait encore davantage ce secteur qui en est fortement dépendant. Dans ce scénario, le seul tourisme possible durant les mois d'été serait national. L'augmentation des touristes issus des autres régions du pays compenserait partiellement les pertes liées à la diminution des autres formes de tourisme, même s'il ne pourra pas à lui seul tout rattraper. Dans ce scénario, non seulement les travailleurs habituellement vulnérables seront exposés au risque de basculer vers le chômage complet, mais, des travailleurs qui en sont généralement davantage protégés seront également impactés. Une partie des travailleurs ayant un niveau de qualification élevé, de même que des travailleurs qui exerçaient un temps plein risquent de basculer dans le chômage complet d'ici à la fin de l'année.

► Sur la lignée de ce qui a été dit pour le secteur de l'Horeca, la prolongation de l'arrêt du tourisme de loisirs et d'affaires dans le cadre de cette situation intermédiaire serait catastrophique pour **le secteur des transports et entreposage**, en particulier pour les sous-secteurs du transport aérien et des taxis. Le transport aérien, qui lutte déjà pour survivre avec

un arrêt de quelques mois, serait mis à mal si ses activités ne reprenaient pas en juillet. Avec un retardement des phases, les perspectives de reprise en été seraient totalement anéanties. Les compagnies aériennes ainsi que les entreprises aux activités s'y rattachant perdraient toute possibilité de rattraper une partie de leurs recettes durant l'année 2020. Elles seraient alors dépendantes du prolongement des mesures de soutien des autorités pour garder leur personnel. Sans cela de nombreux licenciements seraient à déplorer. Les sociétés de taxi ou de location de voitures avec chauffeur seront également fort affectées sans le tourisme international et européen durant l'été. Ceux-ci seraient toutefois partiellement sauvés par le tourisme national et par les déplacements de la population qui les privilégierait par rapport aux transports en commun où l'attroupelement – et donc le risque de contagion - de personnes est plus conséquent. Le transport de fret ainsi que le transport de marchandises qui sont plus épargnés dans la crise Covid-19 seraient moins à risque de devoir licencier leur personnel même si la reprise de l'activité économique était retardée.

► Le prolongement de l'interdiction du tourisme international impactera également les entreprises du **secteur du commerce**, notamment les commerces de détail. L'absence de touristes étrangers durant les prochains mois se ferait ressentir sur leur chiffre d'affaires puisqu'elle induirait une diminution importante de potentiels consommateurs durant l'été et un frein quant aux possibilités d'écouler leur stock de marchandises. Le tourisme national permettrait néanmoins de compenser partiellement cette perte de clientèle occasionnelle. Sans prolongation des mesures de soutien accordées au secteur, le manque à gagner lié à l'interdiction du tourisme international risque malgré tout d'être fatal pour une partie des entreprises du secteur et augmenter le nombre de travailleurs qui seraient licenciés dans les prochains mois.

► Enfin, dans **les activités de services administratifs et de soutien**, cette situation intermédiaire affecterait principalement les travailleurs intérimaires, les titres-services ainsi que les agences de voyages. Les secteurs touchés par l'arrêt des activités comme l'Horeca licencieraient leurs travailleurs intérimaires et n'en réembaucheraient certains qu'une fois la demande revenue. En effet, les capacités des établissements seraient diminuées pour respecter les règles de distanciation sociale durant l'été. Un staff réduit serait alors suffisant. Cet impact serait légèrement atténué par le fait que d'autres secteurs comme le commerce de l'alimentation fassent appel à ce type de travailleurs durant la crise. Les agences de voyages seraient également mises sous tension en raison des nombreuses annulations des voyages internationaux prévus durant l'été et de la reprise du tourisme international et européen qui ne serait pos-

sible qu'à partir de l'automne (traditionnellement, une basse saison pour les voyages). Certaines petites agences seraient sans doute obligées de déposer le bilan malgré les aides mises en place. Les activités de services fournis aux entreprises reprendraient suivant le rythme de remise en marche de leurs sociétés clientes qui seraient à nouveau actives, bien que les phases d'ouverture soient postposées pour certaines. Les activités de titres-services seraient encore frappées, celles-ci ne reprendraient que partiellement durant quelques mois en raison de la perte d'une partie de leur clientèle. En cause, comme expliqué précédemment, la perte du pouvoir d'achat de certains, d'autres ne voulant prendre de risque. L'impact sur les activités de location et location-bail serait, comme dans le premier scénario, mitigé, mais redynamisé grâce à la possibilité de voyager sur le territoire en été.

### 5.3 Deuxième scénario : deuxième vague épidémique et maintien des mesures de soutien économique

Dans le deuxième scénario, les premières phases de déconfinement mises en place depuis début mai ont conduit à un rebond épidémique trop important. L'augmentation des niveaux des indicateurs pris en compte par les experts en charge du déconfinement est telle que les autorités sont contraintes de faire marche arrière en réinstaurant une nouvelle phase de confinement. Les secteurs et activités jugés non essentiels qui avaient eu la possibilité de redémarrer préalablement doivent à nouveau cesser toute activité. Dans ce scénario, une reprise de l'activité économique ne débiterait alors qu'en automne de manière graduelle. Le tourisme, qu'il soit intra-européen ou international, serait à l'arrêt pour le reste de

l'année tandis que le tourisme national redémarrerait après la période estivale. Les projections du FMI utilisées dans le premier scénario, qui se basaient sur une relance économique dès juillet, seraient ainsi ici extrapolées pour correspondre à une situation plus défavorable pour l'économie de la Région de Bruxelles-Capitale. Malgré le maintien des mesures de soutien mises en place depuis le début du confinement, cette nouvelle phase de confinement pèserait lourd sur la société à nouveau mise à l'arrêt. C'est pourquoi un doublement de la projection initiale nous semble cohérent. L'augmentation du taux de chômage administratif passerait ainsi des 1,9% estimés dans le premier scénario à environ 3,8%.

Le taux de chômage administratif de la Région de Bruxelles-Capitale se situerait alors à 19,5% en 2020, soit une augmentation d'environ 20.000 demandeurs d'emploi inoccupés supplémentaires par rapport à 2019.

L'ensemble des secteurs risque d'être frappé de plein fouet par ce nouvel arrêt brutal de l'économie. Contrairement à la première étape du confinement qui avait principalement touché des secteurs plus sensibles aux aléas de l'économie, mais aussi des entreprises plus vulnérables, cette nouvelle étape du confinement touchera également des entreprises qui avaient été fragilisées préalablement, mais dont la santé financière avait jusque-là permis d'absorber le choc.

▶ Les impacts sur **le secteur de l'Horeca** risquent d'être particulièrement négatifs dans ce deuxième scénario. N'ayant pas pu redémarrer leur activité depuis le début du confinement à la mi-mars, cette nouvelle étape de confinement et la reprise de l'économie postposée de plusieurs mois risquent de sonner le glas pour de nombreux établissements. L'indice de confiance des consommateurs, déjà fortement impacté par les premiers épisodes de la crise sanitaire, resterait durablement à un niveau exceptionnellement bas. Même lors de la réouverture progressive des entreprises du secteur, la consommation pourrait être extrêmement limitée dans un premier temps puisque les ménages privilégieraient la sécurisation de leur capacité d'épargne. L'impossibilité de mettre en œuvre toute forme de tourisme d'ici à la fin de l'année aurait également d'énormes conséquences pour les établissements du secteur qui seraient privés d'une part importante de leur clientèle. Malgré une prolongation des aides fédérales et régionales pour le secteur, de nombreuses entreprises ne seraient plus dans la capacité de rouvrir leurs portes une fois la situation épidémique sous contrôle. Cette situation risque de générer de nombreuses pertes d'emploi parmi les travailleurs du secteur.

▶ Le niveau durablement bas de l'indice de confiance des consommateurs, la probable augmentation du nombre de ménages touchés par une

diminution de leur pouvoir d'achat, les priorités données aux achats essentiels pour ces derniers, ainsi que la crainte accrue d'être contaminé impacteraient également **le secteur du commerce**. Celui-ci serait confronté à une baisse drastique de la consommation, et ce, malgré la montée en puissance de l'e-commerce. De possibles changements dans les attitudes de consommation pourraient voir le jour. Ainsi, une partie des citoyens pourrait souhaiter privilégier le commerce local et de proximité. Malgré cela, de nombreux petits commerces risquent d'être contraints de cesser leur activité, car ils ne parviendraient pas à écouler suffisamment leur stock, ce qui affecterait irrémédiablement leur trésorerie. En outre, l'absence de tourisme réduirait drastiquement le nombre de clients potentiels. Enfin, la concurrence accrue face aux grandes enseignes réduirait encore davantage leur possibilité de fidéliser ou d'attirer une nouvelle clientèle. Ici aussi, ce scénario davantage pessimiste risque de générer de nombreuses pertes d'emploi, touchant principalement les catégories de travailleurs préalablement définis comme étant les plus susceptibles d'être touchés par ces licenciements, mais aussi des profils de travailleurs généralement mieux protégés.

▶ **Le secteur des transports et entreposage** serait lui aussi durement touché dans ce deuxième scénario. L'impossibilité d'organiser du tourisme durant cette année frapperait de plein fouet le secteur aérien, déjà fortement fragilisé par les premières décisions prises par les gouvernements à travers le monde au début de la pandémie. Le nombre de travailleurs concernés par des mesures de licenciement collectif déjà décidées par certaines compagnies aériennes augmenterait sensiblement en raison de l'absence de perspectives de redémarrage d'ici à la fin de l'année. Cette vague de licenciements concernerait en premier plan une partie des travailleurs de Brussels Airport, mais toucherait également l'en-

semble des entreprises qui gravitent autour des compagnies aériennes et de l'aéroport. On parle d'ores et déjà de 1.000 emplois perdus au sein de Brussels Airlines, provoquant à leur tour, la perte de 2.000 emplois indirects. De nombreux citoyens préféreront attendre la mise sur le marché d'un vaccin pour voyager à nouveau lorsque le tourisme serait à nouveau autorisé en 2021. La clientèle du secteur sera également freinée par l'augmentation du prix des billets d'avion. Ces effets combinés comprimeront la demande qui resterait exceptionnellement basse, du moins initialement. Sans des mesures de soutien importantes de la part des autorités, le secteur risque de traverser une longue crise. Les sociétés de taxi ou de location de voitures avec chauffeur seront également fort affectées par l'absence de toute forme de tourisme. Tandis que, dans la situation intermédiaire, nous envisageons une possibilité de compenser les pertes via le tourisme national, ce deuxième scénario ne le permet pas.

► Dans ce deuxième scénario, **le secteur des activités des arts, spectacles et activités récréatives** serait très affecté par la prolongation des restrictions due à la deuxième vague. L'élan de reprise de certaines activités serait à nouveau interrompu en raison du nouveau confinement. Toutes les activités seraient à nouveau à l'arrêt pour au moins deux mois le temps que la propagation du virus régresse. La reprise en novembre serait de plus perturbée, comme pour le commerce, par la détérioration de la confiance de la population, la crainte d'être contaminé, les problèmes financiers des ménages et le blocage du tourisme international jusqu'au moins 2021. Certaines activités tiendraient bon en trouvant des moyens pour accueillir les spectateurs malgré les restrictions, mais ceci ne permettrait pas l'exploitation de leurs activités – et donc le maintien de l'emploi de leurs travailleurs – de manière optimale. Un retour à la normale ne serait attendu qu'à partir du deuxième trimestre 2021. Dans ces projections d'avenir pessimistes, il

faudrait que les entreprises tiennent le coup en étant un semestre au moins à l'arrêt complet, et sans possibilité de récupérer leurs recettes perdues, leurs produits étant, dans ce type de secteur, périssables. Les petits établissements seraient, même avec certaines aides, contraints de fermer leurs portes et de licencier leur personnel. Pour les événements saisonniers, les retombées continueraient tout au long de 2021 où peu de recettes seraient attendues, puisque les prestations concerneraient principalement des reports des éditions 2020 dont les places avaient déjà été vendues.

► Enfin, ce deuxième scénario impacterait lourdement les sous-secteurs des **activités de services administratifs et de soutien** pour lesquels les travailleurs avaient été pointés comme étant parmi les plus affectés par la crise du Covid-19, c'est-à-dire les travailleurs intérimaires et le personnel des agences de voyages. En effet, les travailleurs intérimaires seraient facilement licenciés dans les secteurs dont l'activité serait à nouveau mise à l'arrêt, mais une partie de ceux-ci serait considérablement sollicitée dans les secteurs où l'activité a crû en raison de la crise (soins de santé, transport de marchandises...). Suite aux restrictions en matière de tourisme qui s'étendraient jusqu'en 2021 au moins, les agences de voyages ne pourraient continuer leur activité. Leurs clients ne se manifesteraient que pour reporter ou annuler leurs réservations et, dans ce climat extrêmement incertain, ne prévoiraient aucun nouveau voyage. Les agences travailleraient à perte durant toute cette immobilisation du tourisme et se retrouveraient en 2021 avec un nombre important de bons à valoir de leurs clients. Étant pour beaucoup des petits établissements, celles-ci seraient sévèrement perturbées et certaines ne se relèveraient pas avant la fin de la crise. L'impact sur les activités de location et location-bail et les titres-services serait, quant à lui, plus négatif que dans le deuxième scénario. Pour le premier, les recettes de

2020 seraient perdues en raison du confinement qui bloquerait la population chez elle durant l'été. Pour les titres-services, ce nouveau confinement serait un deuxième choc, bien que temporaire, pour les aides-mé-

nagères, mais aussi pour les ménages qui seront, après cette seconde vague, encore moins propices à les solliciter du fait de la diminution accrue de leur pouvoir d'achat.

## 5.4 Troisième scénario : suspension des mesures de soutien économique

Pour ce troisième scénario, nous nous appuyons sur les projections de l'enquête dirigée par la BNB et la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) qui a été menée auprès des entreprises et indépendants<sup>123</sup>. Les résultats de cette enquête<sup>124</sup> annoncent premièrement que la reprise d'activité amorcée par certaines entreprises et indépendants ne permet pas pour l'instant d'améliorer leur situation de façon considérable. Les répondants pointent comme problème une demande fortement réduite et accusent pour l'instant une perte de 29% sur leur chiffre d'affaires. Ceci étant, lorsque l'enquête interroge les entreprises sur l'impact que pourrait avoir une éventuelle décision des autorités fédérales de mettre fin aux mesures de soutien telles que le chômage temporaire ou le droit passerelle après juin, celles-ci prévoient en moyenne qu'environ un chômeur temporaire sur cinq pourrait être licencié. Pour les indépendants, ceux-ci sont 9% à prévoir un risque de faillite probable ou très probable si une telle décision venait à être prise.

Ce troisième scénario se construit sur l'hypothèse d'une levée des mesures de soutien économique après juin. Malgré les dernières discussions qui semblent conduire à une probable prolongation de celles-ci jusque septembre, c'est une réalité à envisager puisqu'aucune décision ferme sur un tel prolongement n'a encore été adoptée. Cette hypothèse conduit alors à une évolution pessimiste de la situation

où, malgré un plan de déconfinement qui se déroulerait comme prévu, la reprise serait difficile pour les différents acteurs en raison de l'arrêt prématuré des mesures d'aide à partir de juillet.

Même si la méthodologie utilisée dans ce troisième scénario est sensiblement différente de celle mobilisée dans les deux premiers scénarios, les projections de cette enquête nationale nous semblent plausibles en considérant une telle hypothèse. En les rapportant aux estimations de chômage temporaire pour la population bruxelloise ainsi qu'aux données relatives aux indépendants, **nous nous attendons à une augmentation de 30.000 demandeurs d'emploi inoccupés pour 2020**. En effet, pour arriver à ce chiffre, nous nous basons sur le nombre de déclarations de chômage temporaire (pour motif de coronavirus) effectuées par les employeurs<sup>125</sup>. Pour autant, ceux-ci concernent les travailleurs des entreprises ayant leur siège social dans la Région de Bruxelles-Capitale. Afin de calculer, sur base du coefficient de 20%, l'impact sur le chômage bruxellois, il faut plutôt utiliser le nombre de Bruxellois qui seraient touchés par le chômage temporaire (lieu de domicile des travailleurs). L'IBSA et view.brussels se sont lancés dans cette estimation et arrivent à environ 98.600 Bruxellois ayant introduit en mars une demande de chômage temporaire<sup>126</sup>. Sur ces 98.600 demandes de chômage temporaire, ils seraient donc environ 20.000 à perdre leur emploi

123 <https://www.nbb.be/fr/articles/le-redressement-de-leconomie-belge-samorcer-difficilement-et-jusqua-180-000-chomeurs>

124 Enquête lancée le 5 mai sur quelques jours et conduite par plusieurs fédérations d'entreprises et d'indépendants (en particulier BECI, Boerenbond, UNIZO, UWE et VOKA pour cette édition) auprès de 2.675 entreprises et indépendants belges.

125 Chiffres de l'ONEM.

126 Estimations de view.brussels et l'IBSA sur base des données de l'ONSS, ONEM et IDD (Defeyt).

selon le coefficient de 20% qui ressort de l'enquête. Sur base des 9% de faillites probables ou très probables et du nombre de 102.139 indépendants bruxellois<sup>127</sup>, 9.000 d'entre eux devraient cesser leur activité suite à l'arrêt des mesures de soutien. Finalement, on estime à 8.500 le nombre de travailleurs bruxellois qui sont engagés dans le cadre d'un contrat d'intérimaire<sup>128</sup>. Si l'on applique ici aussi la prévision que 20% d'entre eux seraient touchés par une perte d'emploi, environ 1.700 seraient concernés. Nous arrivons ainsi à un total d'à peu près 30.000 demandeurs d'emploi en plus en 2020 si de telles hypothèses venaient à se produire.

Ce chiffre suit de manière cohérente les projections proposées dans les deux premiers scénarios qui partent des projections macroéconomiques du FMI et qui avaient, elles, comme hypothèse que les mesures de soutien économique et de protection de l'emploi étaient maintenues.

D'un point de vue sectoriel, les pertes d'emploi se marqueraient dès juillet si les hypothèses de ce troisième scénario se concrétisaient et toucheraient majoritairement les secteurs sur lesquels la focale avait été portée dans les scénarios précédents.

► Il ressort en effet de l'enquête que le **secteur des arts, spectacles et activités récréatives** serait le secteur relativement le plus affecté par la levée des mesures de soutien après juin. Les répondants prévoient que 47% de leurs travailleurs pour l'instant au chômage temporaire basculent au chômage complet. De plus, près de 30% des entreprises du secteur considèrent la faillite comme probable ou hautement probable. Comme nous l'avions pointé dans les scénarios précédents, une grande majorité des établissements et organisations se voient dans l'impossibilité de reprendre le travail avant septembre.

Il est dès lors compréhensible qu'une telle situation serait fatale pour beaucoup d'entre eux.

► Déjà fragilisé par l'arrêt quasi-total du secteur depuis le début du confinement, le **secteur de l'Horeca** serait lui aussi durement touché si les mesures de soutien venaient à être levées à la fin du mois de juin. Illustration de la mise sous tension du secteur, les résultats de l'enquête de l'ERMG indiquent qu'un peu moins de 20% des établissements de l'Horeca au niveau national considèrent la faillite comme hautement probable. Ils pointent également le fait que 25% des travailleurs salariés du secteur qui sont actuellement en chômage temporaire seraient licenciés si l'hypothèse centrale de ce scénario venait à se produire. De nombreux travailleurs du secteur basculeraient dès lors dans le chômage complet.

► Le **secteur du commerce** risque lui aussi d'être durement touché par l'arrêt des mesures de soutien à la fin du mois de juin. Néanmoins, l'impact d'une telle décision serait davantage prononcé pour les entreprises du commerce non alimentaire. La fragilité de cette branche est en ce sens révélée par l'enquête de l'ERMG qui note que la baisse du chiffre d'affaires pour l'ensemble des commerces non alimentaires est en moyenne de 79% par rapport à celui de 2019. Le 5 mai, près de 11% des entreprises du secteur sondées considèrent la faillite comme probable, voire hautement probable. L'enquête de l'ERMG note d'ailleurs (toujours selon les sondages réalisés le 5 mai) que 17% des travailleurs du commerce non alimentaire qui sont actuellement en chômage temporaire basculeraient dans le chômage complet s'il était mis fin aux mesures de soutien après le mois de juin. Les entreprises du commerce alimentaire, bien que touchées également, le seraient dans une moindre mesure. Cela s'explique en partie par le fait

127 Indépendants et aidants bruxellois (non-compris les actifs après pension), INASTI, décembre 2018.

128 8.468 intérimaires bruxellois (lieu de domicile) au 4ème trimestre 2017 selon la BCSS

que celles-ci ont pu continuer leur activité durant la période de confinement. L'enquête montre d'ailleurs que la baisse du chiffre d'affaires de ces entreprises par rapport à 2019 est la moins élevée de l'enquête avec une diminution moyenne de 5%. Malgré cela, près de 5% des entreprises du commerce alimentaire estiment une faillite comme probable et 10% des travailleurs en chômage temporaire pourraient perdre leur emploi définitivement si les mesures de soutien étaient arrêtées après le mois de juin.

► Concernant le **secteur de transports et entreposage**, les entreprises s'attendent à devoir licencier 26% de leurs travailleurs qui sont à l'heure actuelle au chômage temporaire. Comme nous l'avons abordé dans les scénarios précédents, le **transport aérien** est un grand perdant de la crise Covid-19. Quasiement à l'arrêt, un nombre important de compagnies aériennes et d'entreprises sous-jacentes font face à une situation exceptionnelle. En espérant que le secteur puisse reprendre son activité au plus tôt en été, celle-ci sera extrêmement minime et insuffisante sur 2020. La reconversion dans le transport de fret est un moyen de survivre, mais seulement en partie. Les entreprises voient difficilement comment tenir le coup sans aides de l'État pour maintenir l'emploi de leur main-d'œuvre importante. Même sans nouvelles sur le maintien de ces mesures de soutien, Brussels Airlines

a déjà annoncé leur intention de supprimer quelque 1.000 postes d'emploi. Comme déjà mentionné précédemment, ceci engendre indirectement des licenciements en cascade et aura un impact considérable sur les Bruxellois. **Les activités des sociétés de taxi ou de location de voitures avec chauffeur** sont comme le transport aérien fortement affectés par l'arrêt total du tourisme et sans mesures de soutien, un nombre important d'entre eux ne pourraient supporter leurs coûts fixes avec la baisse de la demande. Concernant les autres sous-secteurs, **le transport de marchandises** se maintiendrait en grande partie grâce au commerce alimentaire et à l'e-commerce. La poste et les transporteurs de marchandises fonctionnent en effet à plein régime durant cette crise.

► Les entreprises des secteurs des **activités de services administratifs et de soutien ainsi que des activités spécialisées, scientifiques, et techniques** annoncent qu'environ 24% de leurs travailleurs en chômage temporaire basculeraient au chômage complet si ce troisième scénario avait lieu. Les différents scénarios précédents nous avaient en effet montré que le secteur des activités de services administratifs et de soutien souffre considérablement de cette crise du Covid-19. Ceux-ci ne seraient pas épargnés dans ce scénario où plus aucune mesure de soutien ne leur serait accordée.

#### SCÉNARIO 1 : DÉROULEMENT DU PLAN DE DÉCONFINEMENT TEL QU'ANNONCÉ



Sur base du FMI, le taux de chômage administratif augmente de 1,9 % en 2020  
**Taux de chômage de 17,6% en 2020**



**+ 10.000 DEI en 2020**

#### SCÉNARIO 2 : DEUXIÈME VAGUE ÉPIDÉMIQUE ET MAINTIEN DES MESURES DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE



Sur base du FMI, le taux de chômage administratif augmente de 3,8 % en 2020  
**Taux de chômage de 19,5% en 2020**



**+ 20.000 DEI en 2020**

#### SCÉNARIO 3 : ARRÊT DES MESURES DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE



Sur base de l'enquête de la BNB et la FEB, 20% des travailleurs bruxellois au chômage temporaire et 9% des indépendants perdent leur emploi  
**Taux de chômage de 21,2% en 2020**



**+ 30.000 DEI en 2020**

# CONCLUSION

**« 30,1% des salariés bruxellois seraient concernés par le chômage temporaire et 46% des indépendants bruxellois auraient fait appel à un droit passerelle »**

L'analyse multidimensionnelle et prospective réalisée par view.brussels entend contribuer à l'identification de tendances lourdes et d'enjeux saillants sur le marché de l'emploi bruxellois dans le contexte de la crise sanitaire, économique et sociale provoquée par la pandémie de Covid-19.

Le suivi des mesures gouvernementales destinées à soutenir l'activité économique et à protéger les emplois sont largement sollicitées : 30,1% des salariés bruxellois seraient concernés par

le chômage temporaire et 46% des indépendants bruxellois auraient fait appel au droit passerelle. L'avenir des entreprises et des demandeurs d'emploi bruxellois est actuellement dépendant de la durée ainsi que de l'intensité de ces mesures de soutien dont l'évolution sera déterminée en fonction du calendrier de déconfinement. Il paraît probable que les mesures de soutien transversales adoptées dès le mois de mars deviendront plus ciblées pour pallier les temporalités différenciées de reprise d'activité des secteurs.

L'incertitude principale pointée dans l'analyse concerne la planification, hypothétique et provisoire, des phases de déconfinement. Cette inconnue est pourtant déterminante à plus d'un titre. La reprise économique de plusieurs secteurs-clés pour la Région de Bruxelles-Capitale (l'Horeca, la culture et le tourisme pour ne citer que ceux-là) y est en effet conditionnée. La (re)mise à l'emploi dans ces secteurs particulièrement cruciaux est en suspens au minimum jusqu'au mois de juin, faisant dépendre les travailleurs de revenus de remplacement temporaires. A cette immobilisation prolongée en raison de précautions sanitaires s'ajoutera vraisemblablement une évolution des habitudes de consommation qui contribueront à rendre encore plus instable la reprise de ces activités. Les demandes de flexibilisation de l'emploi qui s'ensuivront soulèvent en conséquence plusieurs problématiques :

- ▶ le risque de basculement d'une partie de la main-d'œuvre du chômage temporaire vers le chômage complet, avec un risque particulièrement accru pour certains profils ;
- ▶ la détérioration possible de la qualité de l'emploi maintenu ;
- ▶ le passage en second plan des phénomènes de discrimination ;
- ▶ le besoin de développement et de mise en œuvre de mesures d'accompagnement différenciées selon les publics de demandeurs d'emploi ;
- ▶ la question des mobilités et des reconversions professionnelles ;
- ▶ la croissance du recours aux services sociaux de premières lignes.

Une projection de la situation du chômage à Bruxelles à l'aide d'une analyse par scénarios a été réalisée afin

d'en circonscrire les évolutions possibles. L'hypothèse de départ se base sur une projection réalisée par le FMI, qui estime que les activités économiques subissent d'importantes perturbations durant le deuxième trimestre 2020 et qu'une reprise graduelle se profile dès le second semestre 2020. Le FMI estime également que le chômage en Belgique connaîtra une augmentation de 1,9%, ce qui porterait le taux de chômage administratif bruxellois à 17,6% en 2020. Ces données consolident un premier scénario de relance qui pourrait être qualifié d'« optimiste » dans la présente analyse. Aucun report des mesures de confinement ne serait à envisager, et le suivi de la reprise des activités économiques permettrait d'adresser au plus vite les problématiques listées ci-dessus. Un deuxième scénario anticiperait l'effet d'une deuxième vague de l'épidémie (avec un taux de chômage administratif en Région bruxelloise à 19,5% suivant le doublement des projections du FMI). Un troisième scénario projette l'impact de l'arrêt des mesures de soutien économique qui sont en vigueur depuis le début du confinement. Ce scénario se construit sur les résultats de l'enquête menée par la BNB et la FEB auprès d'entreprises et indépendants en Belgique (avec un passage de 20,0% des travailleurs en chômage temporaire en chômage complet ainsi que l'arrêt de l'activité de 9,0% des indépendants). Ce dernier scénario permet de présenter les conséquences hypothétiques d'un risque de faillites et de licenciements accrus dans certains secteurs.

L'analyse d'impact sectorielle réalisée permet de distinguer les secteurs durement touchés par la crise de ceux qui sont davantage épargnés. Cette première distinction est suivie d'une évaluation des effets par secteur ainsi que des adaptations mises en œuvre par certains d'entre eux. Au regard de cette évaluation, une analyse qualitative de l'évolution du chômage sectoriel est esquissée. Celle-ci a vocation à être actualisée, y compris sur le plan quantitatif, ainsi qu'à se voir complétée par une approche « métiers » dans les prochaines versions de cette note.

# Annexe

Tableau récapitulatif sur l'emploi bruxellois et les demandes de chômage temporaire reçus en mars 2020 selon les secteurs NACE

Section et division NACE-BEL (2008)			Nombre de salariés bruxellois avec chômage temporaire (calculs view & IBSA)*	en % du total	Total des salariés bruxellois y compris fonctionnaires (ONSS, 2018)	% des salariés bruxellois avec chômage temporaire y compris fonctionnaires (calculs view & IBSA)*	% de bruxellois sur l'ensemble des salariés bruxellois (ONSS, 2018)	% bruxellois sur l'ensemble des travailleurs en RBC (EFT, 2019)	Travailleurs domiciliés en Belgique travaillant en RBC (EFT, 2019)
<b>A</b>	<b>01-03</b>	<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	36	0,0%	270	13,4%	0,1%	2,5%	1.425
<b>B</b>	<b>05-09</b>	<b>Industries extractives</b>	20	0,0%	58	34,7%	0,0%	35,5%	155
<b>C</b>	<b>10-33</b>	<b>Industrie manufacturière</b>	3.601	3,7%	12.413	29,0%	3,8%	38,6%	25.512
<b>D</b>	<b>35</b>	<b>Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné</b>	5	0,0%	1.004	0,5%	0,3%	33,4%	7.708
<b>E</b>	<b>36-39</b>	<b>Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution</b>	469	0,5%	2.764	17,0%	0,8%	38,7%	4.872
<b>F</b>	<b>41-43</b>	<b>Construction</b>	4.961	5,0%	8.799	56,4%	2,7%	70,1%	34.029
<b>G</b>	<b>45-47</b>	<b>Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et de motocycles</b>	13.750	13,9%	37.450	36,7%	11,4%	61,4%	61.142
<b>H</b>	<b>49-53</b>	<b>Transports et entreposage</b>	4.819	4,9%	17.455	27,6%	5,3%	36,3%	37.215
<b>I</b>	<b>55-56</b>	<b>Hébergement et restauration</b>	18.266	18,5%	19.391	94,2%	5,9%	70,6%	31.407

<b>J</b>	<b>58-63</b>	<b>Information et communication</b>	1.539	1,6%	14.468	10,6%	4,4%	44,4%	41.964
<b>K</b>	<b>64-66</b>	<b>Activités financières et d'assurance</b>	525	0,5%	14.067	3,7%	4,3%	25,4%	53.226
<b>L</b>	<b>68</b>	<b>Activités immobilières</b>	722	0,7%	3.739	19,3%	1,1%	53,0%	8.344
<b>M</b>	<b>69-75</b>	<b>Activités spécialisées, scientifiques et techniques</b>	3.053	3,1%	21.652	14,1%	6,6%	54,2%	56.332
<b>N</b>	<b>77-82</b>	<b>Activités de services administratifs et de soutien</b>	32.674	33,1%	49.160	66,5%	15,0%	63,2%	60.699
<b>O</b>	<b>84</b>	<b>Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire</b>	40	0,0%	39.823	0,1%	12,2%	31,7%	105.112
<b>P</b>	<b>85</b>	<b>Enseignement</b>	995	1,0%	28.561	3,5%	8,7%	52,1%	64.598
<b>Q</b>	<b>86-88</b>	<b>Santé humaine et action sociale</b>	7.683	7,8%	35.307	21,8%	10,8%	54,5%	79.981
<b>R</b>	<b>90-93</b>	<b>Arts, spectacles et activités récréatives</b>	2.908	2,9%	5.647	51,5%	1,7%	49,6%	12.223
<b>S</b>	<b>94-96</b>	<b>Autres activités de services</b>	2.502	2,5%	13.128	19,1%	4,0%	60,4%	26.827
	<b>97-99</b>	<b>Autres services</b>	52	0,1%	2.147	2,4%	0,7%	49,6%	12.223
<b>TOTAL</b>			<b>98.621</b>	<b>100,0%</b>	<b>327.303</b>	<b>30,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>50,2%</b>	<b>759.046</b>

Unité : nombre de salariés

Échelle géographique : Région de Bruxelles-Capitale

Source : ONSS, ONEM, IDD (Defeyt); calculs IBSA et view.brussels

\*Estimation du nombre de salariés habitant en Région de Bruxelles-Capitale pour lesquels une demande de chômage temporaire a été introduite (au 31 mars 2020)